



# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

## **30 juin 2018**

# **AGENCE FRANCE LOCALE**



La banque  
des collectivités

---

## Table des matières

LEXIQUE	3
A. RAPPORT D'ACTIVITE	4
I. Contexte de création, structure actionnariale, modèle économique et notation de la Société	4
1. Contexte de création et rappel de la structure	4
2. Modèle économique de l'AFL	4
3. Notation des obligations émises par l'AFL	6
II. Revue des activités sur le premier semestre 2018 et faits marquants	6
1. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux	6
2. Deux augmentations de capital	7
3. La poursuite de la production de crédit	8
4. Gouvernance	8
III. Résultat de la période pour l'AFL	8
1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises	9
2. Comptes selon les normes IFRS	10
IV. Actif au 30 juin 2018 (normes IFRS)	10
1. Crédits aux collectivités locales	11
2. Autres actifs financiers	11
V. Dettes et capital au 30 juin 2018 (normes IFRS)	12
VI. Gestion des risques	13
1. Risque stratégique	13
2. Risque de crédit et de contrepartie	14
3. Autres risques de bilan	15
4. La gestion des autres risques	17
VII. Fonds propres et ratios prudentiels	18
VIII. Perspectives pour l'année 2018	19
1. Production de nouveaux crédits au second semestre 2018	19
2. Augmentation des fonds propres au second semestre 2018	19
B. COMPTES	21

## LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST	Agence France Locale – Société Territoriale
ALM	Asset and Liabilities Management
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ASW	Asset Swap
BCE	Banque Centrale Européenne
CAR	Comité d'Audit des Risques
CCI	Comité du Contrôle Interne
CET1	Common Equity Tier One
CGI	Code Général des Impôts
CRG	Comité des Risques Globaux
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks – Association européennes des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper
EMTN	Euro Medium Term Notes
EPCI	Etablissement publics de coopération intercommunale
HQLA	High Quality Liquid Assets
IDA	Impôts différés d'actifs
IMR	Initial margin requirement (marge initiale requise)
aur	Liquidity Coverage Ratio
LGFA	Local government funding agencies - Agences de financement des collectivités locales
MNI	Marge nette d'intérêt
NSFR	Net Stable Funding Ratio
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation
RN	Résultat net
RWA	Risk Weighted Asset
TCI	Taux de Cession Interne
TCN	Titres de créances négociables
VAN	Valeur Actuelle Nette

## A. RAPPORT D'ACTIVITE

### I. Contexte de création, structure actionnariale, modèle économique et notation de la Société

#### 1. Contexte de création et rappel de la structure

La création de l'Agence France Locale a été autorisée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires. L'Agence France Locale a été effectivement créée le 22 octobre 2013, date à laquelle a eu lieu la signature de son acte constitutif.

Le Groupe Agence France Locale (Groupe AFL) est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (AFL-ST, la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (AFL, la filiale, établissement de crédit spécialisé). La combinaison de ces deux sociétés forme le Groupe Agence France Locale, dont la gouvernance à double niveau a pour objectif de séparer la gestion opérationnelle, qui est de la responsabilité de l'établissement de crédit spécialisé (AFL), de la représentation des actionnaires et de la stratégie financière, qui sont du ressort de la Société Territoriale (AFL-ST). Cette séparation des responsabilités permet de d'éviter toute intervention des collectivités membres dans les activités quotidiennes de gestion de l'AFL, de responsabiliser les parties prenantes dans leur cadre de leurs missions et enfin de disposer de mécanismes adéquats de contrôle et de surveillance.

A ce titre, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a adopté la règle selon laquelle les membres indépendants doivent être majoritaires au Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit. Ce faisant, les actionnaires acceptent et reconnaissent l'importance que des professionnels du monde bancaire et financier soient responsables de la surveillance de l'établissement de crédit.

Les principales missions de l'AFL-ST, maison mère du groupe, sont les suivantes :

- La représentation des actionnaires ;
- Le pilotage du mécanisme de garantie ;
- La nomination des membres du Conseil de surveillance de l'établissement de crédit ;
- La fixation des grandes orientations stratégiques ; et
- La promotion du modèle, conjointement avec l'AFL, auprès des collectivités locales en vue de l'augmentation du nombre de membres actionnaires.

Les principales missions de l'AFL, établissement de crédit détenu à plus de 99,99 % par la Société Territoriale, sont les suivantes :

- La gestion opérationnelle quotidienne des activités financières ;
- La levée de fonds sur les marchés de capitaux ; et
- L'octroi de crédits aux collectivités membres actionnaires exclusivement.

#### 2. Modèle économique de l'AFL

##### ▪ Une structuration robuste

L'Agence France Locale est un outil de financement des investissements des collectivités locales, au statut de banque, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale, son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%. A l'instar des agences de financement des collectivités locales d'Europe du Nord<sup>1</sup>, établies depuis plusieurs décennies, mais également des agences néo-zélandaise ou japonaise, l'AFL a vocation à être un acteur pérenne du financement des investissements locaux. Le modèle de l'AFL s'inspire très directement de celui de ses homologues nordiques, tout en l'adaptant aux caractéristiques du système juridique et politique français. Plus spécifiquement, le modèle de l'AFL est largement inspiré de celui des agences suédoise et finlandaise qui financent les collectivités locales de leurs pays respectifs depuis la fin des années 80. Ce modèle repose sur le recours à des emprunts sur les marchés de capitaux, notamment sous la forme d'émissions obligataires, afin d'octroyer

<sup>1</sup> Les agences de financement des collectivités territoriales présentes en Europe du Nord sont : Kommunekredit au Danemark créée en 1899, BNG et NWB aux Pays-Bas créées en 1914 et

1954, KBN en Norvège créée en 1926, Kommuninvest en Suède créée en 1986 et MuniFin en Finlande créée en 1989/1993.

des crédits simples à taux fixe ou à taux variable aux collectivités locales actionnaires.

conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.

L'optimisation du coût de financement repose sur la grande qualité de crédit de l'AFL constituée d'une solide situation financière couplée à un dispositif fondé sur un double mécanisme de garantie à première demande.

- D'une part, les « Garanties Membres » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettant d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie a vocation à être égal aux montants des encours des emprunts d'une durée initiale supérieure à 364 jours contractés par chaque collectivité membre auprès de l'AFL. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer l'AFL-ST qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de l'AFL. Cette garantie est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit. Afin de disposer d'un niveau de liquidité adéquat, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, en conséquence de quoi, les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts totalement par le mécanisme des Garanties Membres :
  - Approximativement 70% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont utilisés pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
  - Approximativement 30% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont conservés à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion, et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les

- D'autre part, la « Garantie Société Territoriale » octroyée par l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permet d'appeler directement en garantie l'AFL-ST qui est alors l'unique contrepartie du créancier. Le plafond de la Garantie Société Territoriale est fixé par le Conseil d'Administration. Il couvre l'intégralité des engagements de sa filiale, l'AFL, vis-à-vis de ses créanciers financiers. Le montant de la garantie octroyée par la Société Territoriale aux créanciers est fixé par le Conseil d'administration de l'AFL-ST. Il a été rehaussé de 3,5 à 5 milliards d'euros par le Conseil d'administration de l'AFL-ST du 16 février 2017.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du Groupe, et/ou (ii) de pouvoir actionner la Garantie Société Territoriale, voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie Société Territoriale » peut faire l'objet d'un appel pour le compte des créanciers financiers sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole conclu entre les deux sociétés. L'objectif de ce mécanisme d'appel par des tiers aux bénéficiaires directs de la « Garantie Membres » est de pouvoir mobiliser les garanties en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

Ce système de garanties est organisé pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit, et en garantissant une répartition équilibrée des appels entre elles.

Les modalités d'appel de la Garantie ST et de la Garantie Membres, ainsi que les modalités de recours inter-membres sont définies par les modèles de Garantie ST (2017.1) et Garanties Membres (2014.1 et 2016.1), par le Protocole d'accord relatif à la Garantie ST, les Statuts de l'AFL-ST (Titre IV), les Statuts de l'AFL (Titre III) et le Pacte d'actionnaires (Titre V, article 17), accessibles sur le site internet du Groupe au lien suivant : <http://www.agence-france-locale.fr/statuts-et-garanties>

- **Un modèle centré sur la relation client**

Le Groupe AFL a été conçu pour servir au mieux ses clients, à 3 niveaux :

- En premier lieu, le statut d'emprunteur actionnaire propre à l'AFL, permet à la collectivité locale emprunteur de s'assurer que ses intérêts sont au cœur des objectifs du Groupe AFL, par sa position d'actionnaire de la Société Territoriale. En effet, il revient à la Société Territoriale d'impulser la stratégie du Groupe, de faire valoir les intérêts de tous les emprunteurs et de mutualiser les intérêts de chacun au profit de toutes les collectivités locales.
- En second lieu, depuis sa création, l'AFL a choisi de mettre ses services en ligne dans un objectif d'efficacité et de rapidité tout en assurant à ses utilisateurs le meilleur niveau de sécurité.
- Enfin, la mise en place d'une équipe dédiée à la relation avec les collectivités locales permet de répondre aux attentes spécifiques de chacune d'entre elles.

### 3. Notation des obligations émises par l'AFL

Au 30 juin 2018, la notation de l'AFL est Aa3 chez Moody's avec une perspective stable, cette notation ayant été confirmée le 9 mai 2018. Le dernier rapport de Moody's sur la notation de l'AFL date du 15 mai 2017.

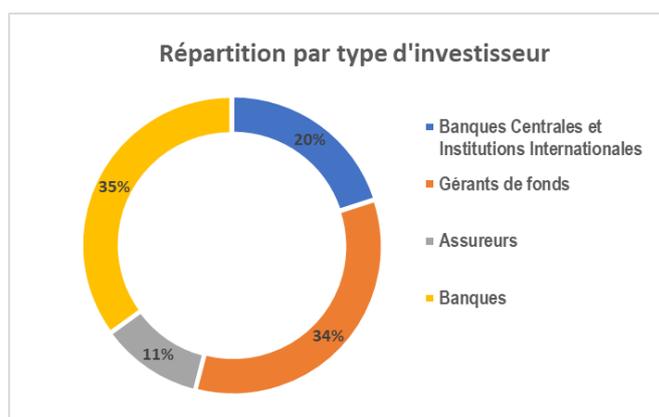
Le programme d'émission EMTN de l'Agence France Locale est également noté par l'agence de notation Moody's. La notation des obligations AFL se situe au niveau du meilleur échelon de qualité de crédit (« *high grade* »), bénéficiant d'une notation Aa3, assortie d'une perspective stable. Le programme d'émission à court terme ECP de l'AFL, notée par la même agence, est assorti de la meilleure notation à P-1.

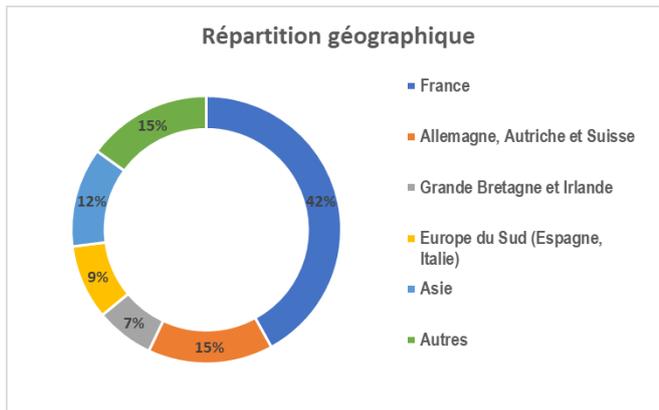
## II. Revue des activités sur le premier semestre 2018 et faits marquants

### 1. Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux

Au premier semestre 2018, l'AFL a effectué 3 émissions obligataires sur les marchés de capitaux, caractérisées par des maturités plus longues que celles des émissions effectuées préalablement. En début d'année, deux émissions à 10 et 15 ans ont été lancées sous forme de placement privé pour des tailles respectives de 25 et 100 millions d'euros et à une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des obligations assimilables du Trésor (OAT). Le 12 juin, une émission publique de type benchmark ayant une échéance à 10 ans et une taille de 500 millions a été réalisée à une marge de 30 points de base au-dessus de la courbe OAT. La bonne réception de ces 3 émissions par les investisseurs démontre une fois encore la qualité de signature de l'AFL sur les marchés et permet d'atteindre 3 objectifs : la poursuite de la diversification de la base des investisseurs, la diminution de la transformation en liquidité et le renforcement de l'offre de crédit sur des durées longues.

Les graphiques ci-dessous donnent l'état de la distribution de l'émission publique à 10 ans à la fois sur le plan géographique et par type d'investisseurs :





La diversification du placement témoigne de l'intérêt et de la bonne compréhension de la communauté des investisseurs pour le modèle économique de l'AFL et démontre sa confiance dans le développement des activités de l'AFL.

Aux termes de cette transaction, l'AFL dispose désormais de 4 souches obligataires benchmark libellées en euros et cotées, pour un encours total de 2 750 millions d'euros, offrant ainsi aux investisseurs une exposition directe et diversifiée sur le secteur des collectivités locales françaises.

Il est à noter que depuis le 2 juin 2016, les émissions obligataires de l'AFL sont éligibles au programme d'achat d'instruments de dette de la Banque Centrale Européenne (Public Sector Purchase programme - PSPP), contribuant ainsi à classer l'AFL parmi les institutions financières du secteur public dont les objectifs sont identifiés comme étant liés à des politiques publiques. Cette mesure permet de renforcer l'accès de l'AFL à une large base d'investisseurs pour laquelle l'éligibilité au programme d'achat de la Banque Centrale Européenne est une condition d'investissement.

Au cours du premier semestre, l'AFL a également procédé, à la mise à jour du Prospectus de Base de son programme d'émission EMTN d'un montant de 3 milliards d'euros. Par ailleurs l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) a accédé à la demande formelle émise par l'AFL de ne pas publier sur son site internet des informations financières individuellement sur chacune des collectivités locales garantes. Cette autorisation a été délivrée sur la base de la règle de l'omission d'information concernant les informations requises par l'Annexe 6 du Règlement (CE) 809/2004 sur chaque Collectivité agissant en qualité de garants de l'AFL, conformément à l'article 212-18 alinéa 3 du Règlement Général AMF transposant l'article 8 de la Directive prospectus).

L'AFL est ainsi désormais dispensée de publier sur son site internet des informations individuelles sur les garants.

Au 30 juin 2018, l'AFL a effectué une part significative de son programme d'emprunt annuel, ce qui lui permet de disposer d'une situation de liquidité très confortable en prévision de la demande de crédit attendue de la part de ses emprunteurs notamment sur la dernière partie de l'année.

## 2. Deux augmentations de capital

Au cours du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe AFL a clôturé deux opérations d'augmentation de capital, qui ont vu l'entrée au capital de l'AFL-ST de 36 collectivités, portant le nombre de collectivités actionnaires de la société-mère du Groupe à 259. Parmi ces 36 nouvelles collectivités membres figurent notamment le département de la Seine Saint Denis, la Commune de Noisy-le-Grand, la Communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, la Commune de Chelles, la Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest, la Commune de Bora Bora et la Commune de Noisy-le-Grand.

Au 30 juin 2018, le capital social de l'AFL-ST est porté à 144.314.000 €, et celui de l'AFL à 137.200.000 €. S'agissant du volume d'ACI enregistré, le Groupe AFL fait le constat de la poursuite d'une véritable dynamique d'adhésions sur le premier semestre qui devrait lui permettre d'atteindre son objectif pour 2018 en matière de promesses d'ACI, fixé à 18 millions d'euros dans le plan d'affaires.

Le Groupe AFL a également poursuivi l'assouplissement des modalités d'adhésion, dans la perspective de favoriser l'arrivée de nouvelles collectivités membres en offrant la possibilité pour une collectivité d'adhérer sur la base d'un ou plusieurs budgets annexes exclusivement, sans avoir nécessairement à intégrer dans son périmètre d'adhésion son budget principal. Cette modification statutaire a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2018 et a conduit à l'aménagement du Pacte d'actionnaires présenté au paragraphe sur la gouvernance.

Le tableau ci-dessous présente un état de la répartition du capital et des pouvoirs de vote par catégorie de collectivités locales au 30 juin 2018 à l'issue de la 16<sup>ème</sup> augmentation de capital.

Données en milliers d'euro	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	2	13 239	13 239	9,32%
Département	8	25 630	16 796	11,83%
Commune	189	42 144	39 216	27,62%
EPCI dont	60	76 690	75 063	52,87%
Métropole	11	64 001	63 361	44,63%
Etablissement Public Territorial	4	2 537	2 537	1,79%
Communauté Urbaine	5	3 414	3 414	2,40%
Communauté d'Agglomération	15	5 645	4 718	3,32%
Communauté de Communes	25	1 093	1 033	0,73%
<b>TOTAL</b>	<b>259</b>	<b>157 703</b>	<b>144 314</b>	<b>100%</b>

### 3. La poursuite de la production de crédit

L'AFL poursuit son objectif de production de prêts à moyen et long terme pour 2018 fixé à 620 millions d'euros. Au 30 juin 2018, la production conclue sur la période avec des collectivités membres s'élève à 116,9 millions d'euros, pour 64 contrats de crédit ayant une maturité moyenne de 14,87 années. On notera une accélération de la production sur la période précédant la clôture des comptes au 30 juin et postérieure à celle-ci. L'activité devrait néanmoins rester principalement concentrée sur la deuxième partie de l'année.

A la fin du semestre, l'encours sur la clientèle, exprimé sous le référentiel comptable français, s'élève à 1 646,6 millions d'euros de crédits mis à disposition et à 263,6 millions d'euros d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements de 1 910,3 millions d'euros qui comprend également les crédits de trésorerie.

Conformément à son plan d'affaires, l'AFL a poursuivi la mise en œuvre d'opérations de rachat de créances en secondaire issues de crédits conclus par des collectivités membres du Groupe AFL avec d'autres établissements de crédit. Les rachats effectués au cours du premier semestre se sont élevés, primes comprises, à 78,9 millions d'euros, pour un montant total prévu pour l'année 2018 de 100 millions d'euros.

### 4. Gouvernance

#### ▪ Modification du Pacte d'actionnaires

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'AFL-ST, ses actionnaires ont approuvé la possibilité pour une collectivité locale d'adhérer à l'AFL-ST sur la base d'un

ou plusieurs budgets annexes, indépendamment du budget principal. Ils ont également approuvé l'introduction dans les Statuts de l'AFL-ST du principe de ventilation des titres entre les budgets constitutifs du périmètre d'adhésion.

Parallèlement à l'introduction du principe de ventilation des titres, une modification du Pacte d'actionnaires a été mise en œuvre permettant à une collectivité locale attributaire de compétence nouvelle de choisir le ou les budgets auxquels elle souhaite affecter les titres reçus dans le cadre du transfert de compétence.

Le Conseil d'administration de l'AFL-ST a constaté le 28 juin 2018 l'achèvement du processus de modification du Pacte d'actionnaires, la majorité des actionnaires de l'AFL-ST s'étant prononcé favorablement à l'égard de la modification proposée. Ces dispositions nouvelles sont ainsi formellement entrées en vigueur un mois plus tard, conformément aux principes de modifications du Pacte.

#### ▪ Composition des organes sociaux

La composition du Directoire et du Conseil de surveillance de l'AFL n'a fait l'objet d'aucune évolution depuis le 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2018, un processus de recrutement est en cours en vue de la cooptation par le Conseil de surveillance d'une nouvelle administratrice indépendante, M<sup>me</sup> Carol Sirou, en remplacement de M. Dominique Schmitt, démissionnaire à compter du 14 décembre 2017.

Au niveau de l'AFL-ST, le Conseil d'administration a entériné, le 30 janvier 2018, la nomination de M. Stéphane Le Ho en qualité de Directeur général délégué de la Société Territoriale. M. Stéphane Le Ho poursuit ainsi les missions qu'il exerçait depuis octobre 2016 en qualité de Directeur du développement de l'AFL-ST et qui consistent notamment dans le développement du Groupe Agence France Locale, par la promotion de son modèle économique au niveau des territoires et des institutions.

En ce qui concerne la composition du Conseil d'administration de l'AFL-ST, aucune modification n'est à noter depuis le 31 décembre 2017.

### III. Résultat de la période pour l'AFL

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2018 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

### 1. Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Au terme du premier semestre 2018, le résultat net de l'AFL fait ressortir une perte de 670K€.

Le PNB généré sur la période par l'activité s'établit à 5 189K€. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3 887K€, aux plus-values de cession de titres de placement de 1 305K€ qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des revenus de commissions de 74K€ et à une dépréciation des titres de placement de -178K€. Les plus-values sont nettes de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêt des titres ayant fait l'objet de cessions. Ces chiffres sont à comparer à ceux du premier semestre 2017 au terme duquel le résultat net s'élevait à une perte de 329K€ après reprise d'une provision pour contrôle fiscal de 488K€. Le PNB généré sur le premier semestre 2017 s'élevait à 5 152K€, correspondant à une marge nette d'intérêt de 3 148K€, à des plus-values sur cessions de titres de 2 343K€ et à une dépréciation des titres de placement de -327K€.

La marge d'intérêt de 3.887K€, réalisée au 30 juin 2018, trouve son origine dans trois éléments suivants :

- les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3.679K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de -1.505K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif ; et
- la charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 1 712K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Les moins-values de cessions, pour 26K€, se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de

liquidité sur la période. Ces cessions ont entraîné concurremment l'annulation des couvertures de taux d'intérêts pour 1 331K€ dégageant des plus-values globales nettes de 1 305K€ pour la période.

Au 30 juin 2018 les charges générales d'exploitation ont représenté 4 674K€ contre 4 334K€ au 30 juin 2017. Elles comptent pour 2 343K€ de charges de personnel, en baisse par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent qui s'élevaient à 2 454K€. Les charges administratives qui s'élèvent à 2 817K€ demeurent à un niveau comparable au 2 422K€ du premier semestre de l'exercice précédent, une fois retraité le 30 juin 2017 de l'effet d'une reprise de provision pour risques et charges de 488K€.

Le résultat au 30 juin 2018 tient compte de dotations aux amortissements pour 1 186K€ contre 1 147K€ au 30 juin 2017.

Conformément aux pratiques de présentation des résultats des établissements financiers, la formation du résultat de l'exercice est présentée dans le paragraphe ci-dessous selon le référentiel IFRS et intègre spécifiquement les dispositions relatives à la norme IFRS 9 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La différence entre les deux référentiels français et IFRS porte principalement sur les actifs d'impôts différés non reconnus en normes françaises, sur les inefficacités de couverture de taux d'intérêts et de change, ainsi que sur l'amortissement sur 5 ans des frais d'établissement permis en revanche par ces dernières. De plus, avec la première application d'IFRS 9, l'AFL a dû comptabiliser des dépréciations ex-ante sur son portefeuille de titres et de crédits, même en l'absence de risque de crédit avéré sur la période.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

En K€	30 juin 2018
<b>Résultat net – normes françaises</b>	<b>-670</b>
<b>Retraitements IFRS</b>	
Dot. aux amort. des frais d'établissement (pris en totalité sur 2014 en IFRS)	211
Annulation des dépréciations sociales titres disponibles à la vente	178
Coût du risque IFRS 9	-193
Inefficacité de couverture des instruments financiers	-84
Activation d'Impôts différés sur d'autres différences temporaires	-168
Autres retraitements	-6
<b>Résultat net normes IFRS</b>	<b>-732</b>

## 2. Comptes selon les normes IFRS

Au terme du premier semestre 2018, le résultat net de l'AFL fait ressortir une perte de 732K€ Le PNB généré par l'activité s'établit à 5 277K€ Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3 879K€, des plus-values de cession de titres de placement de 1 305K€, des revenus de commissions de 74K€ et un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -73K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2017 au terme duquel le résultat net s'élevait à une perte de 37K€ après reprise d'une provision pour contrôle fiscal de 488K€. Le PNB généré sur le premier semestre 2017 s'élevait à 5 347K€, correspondant à une marge nette d'intérêt de 3 177K, à des plus-values sur cessions de titres de 2 343K€ et à un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -162 K€.

La marge d'intérêt de 3 879K€, réalisée au 30 juin 2018, trouve son origine dans les trois éléments suivants :

- les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3 672 K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de -1 505K€, en raison des taux d'intérêts qui sont restés profondément ancrés en territoire négatif ; et
- enfin, la charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représente une source de revenus s'élevant à 1 712K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 1 357K€. Il est constitué de deux éléments ; d'une part de l'annulation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres et aux rachats de crédit de 1 430K€, et d'autre part d'un montant de -73K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, -110K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments classés en macro-couverture et 37K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments classés en micro-couverture. Il subsiste des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe Eonia,

et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2018, les charges générales d'exploitation ont représenté 4 673K€ contre 4 334K€ au 30 juin 2017. Elles comptent pour 2 343K€ de charges de personnel, en diminution par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 454K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 2 378K€ contre 1 985K€ au 30 juin 2017. Lorsque l'on prend en compte la reprise de provision pour contrôle fiscal de 488K€ dans les charges au 30 juin 2017, les charges administratives restent stables d'une période sur l'autre.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2018 s'élèvent à 975K€ contre 937K€ au 30 juin 2017 et après l'imputation du coût du risque consécutif à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, qui s'élève à 193K€, le résultat d'exploitation au 30 juin 2018 s'établit à -564K€ à comparer à 76K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

En effet la première application d'IFRS 9 et son nouveau modèle de provisionnement qui a conduit à la comptabilisation de 193K€ de dépréciations sur le premier semestre provient quasi-exclusivement de l'accroissement du portefeuille de titres sur la période.

Après prise en compte de l'impôt différé de -168K€ liés retraitements de consolidation, le premier semestre de l'exercice 2018 se solde ainsi par un résultat net négatif de -732K€.

Les comptes au 30 juin 2018 reflètent l'augmentation des revenus des activités cœur de l'AFL combinée à une stabilisation des charges d'exploitation.

## IV. Actif au 30 juin 2018 (normes IFRS)

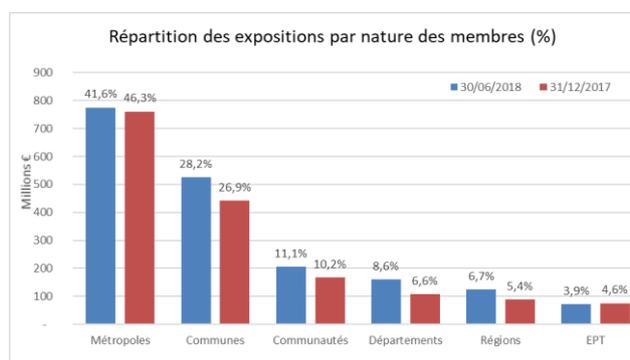
Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, ainsi que des appels de marge versés aux contreparties de swaps. L'augmentation significative des dépôts effectués par l'AFL auprès de la Banque de France et du Trésor sont le résultat de plusieurs levées de fonds effectués au cours du premier semestre 2018 et mises sur ces comptes, en attente de décaissements à venir dans le cadre de la

production de crédits sur la deuxième partie de l'année. Il en résulte que le pourcentage de la liquidité net des engagements de crédit non décaissés par rapport au total de bilan, s'élève à 36% au 30 juin 2018 contre 30% au 31 décembre 2017.

en milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	1 644 944	1 430 829
<b>Banques centrales et instituts d'émission</b>	590 389	420 351
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	660 679	358 954
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit<sup>2</sup></b>	226 666	279 543
Dont dépôts de garanties et appels de marge nets	63 400	68 310

## 1. Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires. Au 30 juin 2018, le portefeuille de crédits à la clientèle au bilan s'élève à 1 647 millions d'euros et se caractérise par un poids important du bloc communal<sup>3</sup>.



Le nombre des crédits à moyen et long terme du portefeuille est de 398 au 30 juin et la maturité moyenne des crédits de 16,5 années.

<sup>2</sup> Suite aux modifications du format des comptes IFRS, les dépôts de garantis (exigences de marge initiale) et les appels de marge (marges variables) sont comptabilisés comme des prêts et créances sur les établissements de crédit

<sup>3</sup> Le bloc communal comprend les métropoles, les communes, les communautés et les EPT qui sont les établissements publics territoriaux créés dans le cadre de la métropole du Grand Paris.

## 2. Autres actifs financiers

Les autres actifs du bilan comprennent principalement les composantes de la réserve de liquidité qui correspondent à la partie des ressources non encore distribuées sous forme de crédits et conservées dans un objectif de liquidité de l'établissement de crédit, conformément aux bonnes pratiques de gestion des institutions comparables, des directives issues de la politique de liquidité de l'AFL et des obligations réglementaires.

La réserve de liquidité de l'AFL vise principalement à assurer les besoins de trésorerie de l'établissement, générés par les activités de crédit, le service de la dette ainsi que les appels de marge, qui pour ces derniers sont liés à l'utilisation importante d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, conformément aux politiques financières et aux objectifs de gestion de l'AFL. Cette liquidité est investie avec pour objectif d'être mobilisable en toutes circonstances.

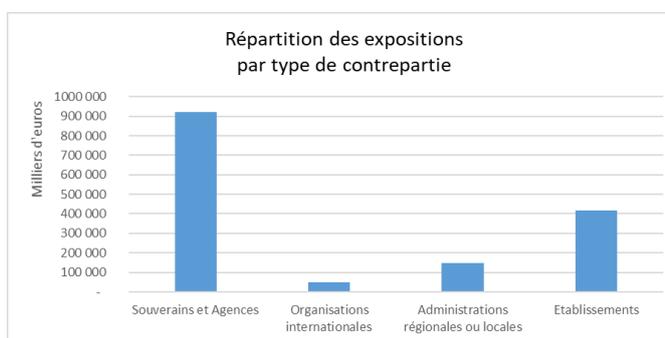
### ▪ Répartition

Les actifs constitutifs de la réserve de liquidité sont constitués principalement de titres émis par la France ou les Etats de l'Union Européenne, par des gouvernements régionaux, des institutions supranationales, des agences publiques et des établissements financiers pour certains garantis ou détenus par les Etats européens ou d'autres Etats dont la liste a été approuvée par le comité de crédit de l'AFL. Les émetteurs de ces titres bénéficient d'une excellente notation de crédit à long terme, qui est au minimum de A-. Ces actifs comprennent également des dépôts auprès de la Banque de France mais aussi auprès d'établissements bancaires français. Au total, au 30 juin 2018, ces actifs s'élèvent à 1 414 millions d'euros contre 991 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit un montant correspondant à plus de 12 mois de besoin de trésorerie.

Enfin et dans une moindre proportion, ces autres actifs recouvrent les appels de marge payés aux banques contreparties des swaps de couverture ou à la chambre de compensation LCH Clearnet.

Les communautés sont composées des Communautés urbaines, des Communautés d'agglomération et des Communautés de communes.

La répartition des autres expositions<sup>4</sup> à l'actif par pays et par contrepartie, est représentée par les 2 graphiques ci-dessous.



#### ■ Valorisation des swaps de couverture

L'AFL utilise des swaps de taux pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt qu'elle porte à son bilan. Le risque de change lié aux expositions en devises est également couvert par des swaps de devises. Ces swaps sont soit contractés directement avec des contreparties bancaires, soit compensés auprès de LCH Clearnet, ce qui est essentiellement le cas pour la plupart des swaps de taux d'intérêt. Au 30 juin 2018, la juste valeur des swaps de couverture de l'AFL était répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Valeur mark to market
Swaps de taux d'intérêt	7 168 991	-35 711
Swaps de devises	93 583	-7 209
<b>Total général</b>	<b>7 262 574</b>	<b>-42 920</b>

Au 30 juin 2018, le montant agrégé des appels de marge payés au titre des swaps de taux s'élève à 63,4 millions d'euros. Ce montant comprend l'exigence de

<sup>4</sup> Les expositions sont exprimées en EAD réglementaires bruts des provisions IFRS 9

marge initiale ainsi que les marges variables encore appelées marges de variation A la même date, il n'y a pas d'appel de marge reçu.

#### ■ Titrisation

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

## v. Dettes et capital au 30 juin 2018 (normes IFRS)

Le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début des activités bancaires de l'AFL en mars 2015. Depuis 2017, le passif est également susceptible de compter des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL. Toutefois, au 30 juin 2018, il n'y a aucun encours d'ECP.

A cette date le portefeuille de dettes est composé de quatre émissions publiques cotées à moyen et long terme et libellées en euros, pour un encours de 2 750 millions d'euros, de deux placements privés libellés en euros pour un total de 125 millions et d'un placement privé de 100 millions de dollar US arrivant à échéance début 2019. Au 30 juin 2018, la valeur comptable de ce portefeuille de dettes s'élève à 2 969 millions d'euros après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture. La valeur comptable du portefeuille de dettes au 31 décembre 2017 s'élevait à 2 336 millions d'euros. Cette progression reflète l'augmentation du bilan consécutive au développement des activités de l'AFL et répond à une stratégie prudente consistant à lever des ressources en anticipation de la période de production de crédit, généralement concentrée sur la fin de l'année.

Au terme des deux augmentations de capital effectuées consécutivement à l'adhésion de 36 nouvelles collectivités locales auprès de la Société Territoriale au cours du premier semestre 2018, le montant du capital souscrit de l'AFL s'élève à 137.200.000 € au 30 juin 2018 contre 132.500.00 € au 30 juin 2017.

### Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Dettes représentées par un titre	2 969 446	2 335 802
Capitaux propres	118 024	114 856

## VI. Gestion des risques

L'AFL a mis en place un dispositif de gestion de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ces risques qui sont de différentes nature, comprennent le risque stratégique, le risque de contrepartie, le risque de liquidité, les risques de marché et les risques opérationnels. Ce dispositif qui repose sur un corpus de politiques financières et de procédures a pour objectif de minimiser l'exposition du résultat et des fonds propres de l'AFL à ces risques en les couvrant et en les encadrant de manière adéquate avec l'appétit au risque de l'établissement.

### 1. Risque stratégique

Le risque lié à l'activité recouvre le risque que l'AFL génère des pertes, dans l'hypothèse où ses charges seraient durablement supérieures à ses produits. Le plan d'affaires de l'AFL prévoit actuellement que ses charges devraient cesser d'être supérieures à ses produits à un horizon de moyen terme. Bien que ce scénario ait été construit avec la plus grande attention par l'AFL sur la base de projections et d'hypothèses qui lui apparaissent réalistes, on ne peut exclure que celles-ci ne se réalisent pas.

#### ▪ Les risques liés au modèle économique

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des membres, excluant toute perspective de diversification. L'AFL est donc dépendante de la demande existante sur le marché du financement du secteur public local et, dans la mesure où cette demande serait plus faible qu'anticipée dans le plan d'affaires ou se reporterait sur d'autres acteurs ou d'autres produits, l'AFL pourrait rencontrer des difficultés à atteindre ses objectifs en termes de rentabilité.

#### ▪ Les risques liés aux adhésions

Bien que la création de l'AFL procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée

ces dernières années par un nombre significatif de collectivités, le démarrage et le développement de son activité est exposé à plusieurs variables, notamment à l'intérêt qu'il suscite auprès des collectivités locales. Ces variables pourraient retarder l'acquisition des fonds propres de l'AFL alimentés par les apports en capital initial que celles-ci versent à l'entrée dans l'AFL-ST et donc du volume d'activité envisagé par l'AFL.

- i. Les risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques de l'Etat où l'AFL exerce ses activités

L'AFL étant un établissement financier, ses métiers sont très sensibles à l'évolution des marchés et à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Son exposition au secteur public local français soumet l'AFL à des risques de pertes provenant d'éventuelles évolutions défavorables des conjonctures politiques, économiques et légales françaises ou européennes, notamment l'instabilité sociale, les changements de politiques publiques – locales ou nationales – ou celles des banques centrales. De surcroît, une détérioration de la confiance des marchés sur la France pourrait conduire, par suite d'un écartement des marges, à des moins-values latentes dans le portefeuille de liquidité qui porte des expositions importantes sur le risque souverain français. Enfin une détérioration de la situation de la France ne serait pas sans conséquence sur les conditions d'accès de l'AFL aux marchés de capitaux.

#### ▪ Les risques liés à la concurrence

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, aussi bien en France qu'en Europe, pourrait conduire à ce que l'activité de l'AFL ne rencontre pas le succès envisagé, à ce que les marges soient réduites sur les engagements à venir réduisant le produit net bancaire généré par l'AFL, à ce que la production des nouveaux actifs pour l'AFL soit limitée, ou à affecter négativement d'une quelconque manière l'activité, les conditions financières, les flux de trésorerie et les résultats des opérations.

#### ▪ Les risques liés aux évolutions réglementaires

L'AFL bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit

spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de l'AFL. Cet agrément soumet l'AFL à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels. Ce cadre réglementaire est en évolution permanente. Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'AFL dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter corrélativement ses résultats.

## 2. Risque de crédit et de contrepartie

### ▪ Politique de gestion du risque de crédit et de contrepartie

L'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités locales qui sont actionnaires de l'AFL-ST et garantes des créanciers financiers de l'AFL. Ne pouvant octroyer de crédits qu'aux collectivités locales françaises, l'AFL supporte de fait une concentration forte de son risque de contrepartie sur une unique typologie d'emprunteurs. Néanmoins, si la défaillance d'une collectivité n'est pas à exclure, ces contreparties présentent un profil de risque très limité en raison notamment de l'existence de règles budgétaires rigoureuses qui leur sont appliquées. Afin d'optimiser le profil de risque de son portefeuille de crédits, l'AFL a mis en place une stricte politique d'octroi de crédit fondée sur l'adéquation du volume au risque, l'évaluation de ce dernier reposant sur un système de notation interne de chaque collectivité locale. Ce système de notation interne des collectivités sert 2 objectifs :

- évaluer la situation financière des collectivités locales candidates à l'entrée au capital de l'AFL-ST par l'établissement d'une notation dite « financière ». Sur une échelle allant de 1 à 7 (1 étant la meilleure note et 7 la plus mauvaise), seules les collectivités territoriales notées entre 1 et 5,99 se voient offrir la possibilité d'entrer au capital de l'AFL-ST ; et
- évaluer la situation financière des collectivités locales membres qui sollicitent un crédit auprès de l'AFL grâce, outre la notation « financière » susmentionnée, à une notation dite « socio-économique » éventuellement

complétée par une notation dite « qualitative ».

A l'issue de cette démarche de notation interne, l'AFL s'autorise à financer jusqu'à 50 % de l'endettement total d'une collectivité membre, en fonction de sa note, sauf cas particuliers des collectivités de petite taille où elle peut prêter jusqu'à 100% de leur endettement total.

Le risque de contrepartie et de concentration auquel est exposée l'AFL émane également des investissements de sa réserve de liquidité - risque fortement atténué par sa politique d'investissement conservatrice.

Afin de réduire le risque de contrepartie lié aux activités de couverture de taux d'intérêt et de change, l'AFL impose la collatéralisation quotidienne au premier euro de tous les swaps qu'elle effectue. De surcroît, dans le but d'optimiser la gestion de la consommation de capital et de collatéral associée à une utilisation importante de ces instruments, l'AFL effectue l'essentiel de ses instruments de couverture de taux d'intérêt en chambre de compensation ou *Central Counterparty* (CCP) dans le cadre de la réglementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) plutôt que sous un format bilatéral, sans pour autant l'exclure totalement. La compensation des opérations OTC (*over-the-counter*) en CCP (*Central Counterparty*) associée à l'échange de collatéral a pour objectif, d'une part, de réduire substantiellement la consommation de fonds propres liée au risque de crédit de contrepartie, et d'autre part, la consommation de collatéral du fait des positions de couvertures opposées prises pour la couverture de taux d'intérêt des instruments à l'actif et au passif.

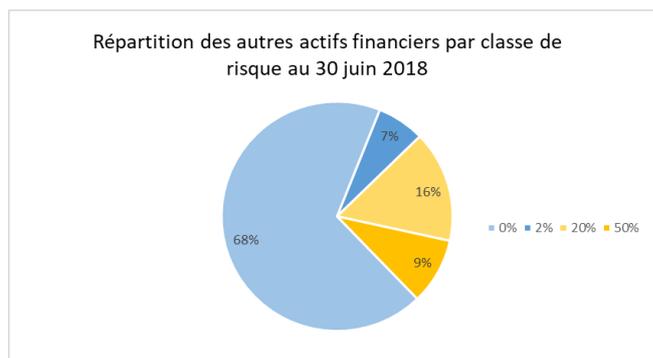
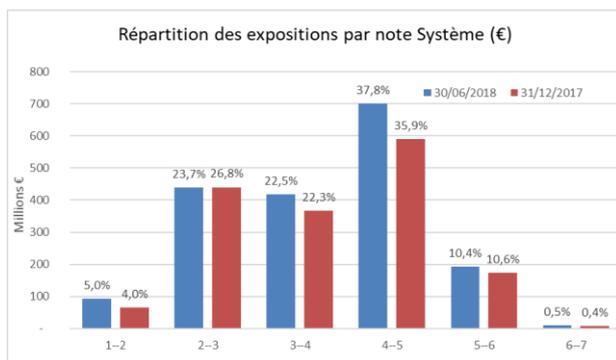
Au 30 juin 2018, 99,7% des swaps de taux d'intérêt de l'AFL sont compensés en chambres.

### ▪ Risque de crédit lié aux collectivités territoriales

Au 30 juin 2018, la note moyenne pondérée des expositions sur les collectivités locales<sup>5</sup> de l'AFL est de 3,78 selon son système de notation interne contre 3,75 au 31 décembre 2017. 28,7% des expositions se situent sur le segment de notation 1-3 contre 30,8% au 31 décembre 2017 et 89% sur le segment 1-5, sans changement par rapport au 31 décembre 2017.

<sup>5</sup> Les expositions sur les collectivités locales comprennent les crédits à moyen & long terme ainsi que les crédits de trésorerie.

Les expositions sont exprimées en EAD réglementaires bruts des provisions IFRS 9.



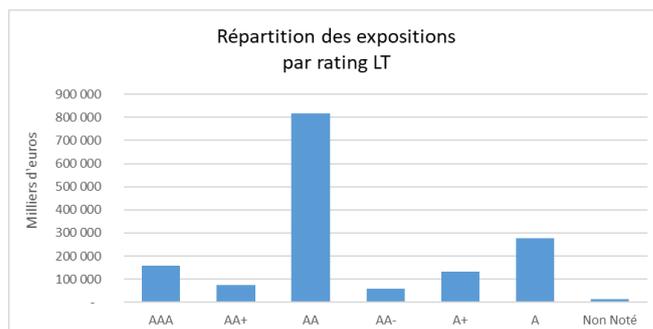
- **Risque de crédit lié aux autres expositions**

L'AFL détient à ce titre trois sources d'expositions :

- Celles résultant des titres acquis dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité conformément à une politique d'investissement conservatrice. Ceux-ci sont principalement émis ou garantis par des Etats ou des collectivités locales de pays membres de l'Union Européenne ou de l'OCDE ou d'institutions supranationales ;
- Celles correspondant au solde de ses comptes auprès de la Banque de France et de ses banques dépositaires ;
- Et enfin celles issues des expositions en dérivés, conclues dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt ou du risque de change.

Au 30 juin 2018, la réserve de liquidité affiche un profil de risque limité. En effet, 68% correspond à des expositions sur des contreparties pondérées à 0%, 16% sur des expositions pondérées à 20% et 9% sur des expositions pondérées à 50%, représentées par les banques commerciales notées entre AA- et A, auxquelles il faut ajouter 7% d'exposition sur la chambre de compensation pondérés à 2%. Les expositions sur les banques commerciales correspondent principalement à des dépôts et des titres émis par des établissements bancaires.<sup>6</sup> Les 2 graphiques ci-dessous montrent la répartition des expositions<sup>7</sup> des autres actifs par pondération et par notation.

<sup>6</sup> Pondération du risque en méthode standard selon le règlement 575/2013 de l'Union Européenne



- **Créances sensibles, créances douteuses, créances litigieuses, dépréciations et provisions**

L'AFL n'identifie aucune créance sensible, douteuse ou litigieuse. En conséquence, aucune dépréciation ou provision n'a été comptabilisée au 30 juin 2018 sur les expositions issues des crédits accordés aux collectivités ou des opérations de marchés.

### 3. Autres risques de bilan

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'appréhende de trois façons distinctes :

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, c'est-à-dire en particulier du risque pour l'AFL d'être dans l'impossibilité de céder des actifs aisément et à un coût raisonnable sur un marché ;
- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'AFL d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses

<sup>7</sup> Les expositions sont exprimées en EAD réglementaires bruts des provisions IFRS 9

engagements, c'est-à-dire de financer ses emplois dans des conditions adéquates ;

- Le risque de transformation en liquidité - également dénommé risque du prix de la liquidité : il s'agit du risque de perte en revenus généré par une hausse des marges de refinancement conjuguée à une position de transformation trop importante, c'est-à-dire une non-congruence actif-passif se matérialisant le plus généralement par des actifs plus longs que les passifs.

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité très stricte ayant pour objectif principal, à terme, d'assurer qu'elle dispose à tout instant, y compris durant des périodes de stress, d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir l'ensemble de ses activités opérationnelles et en particulier ses activités de prêts et assurer le service de sa dette, pendant une période de douze mois. En effet, en l'absence de dépôts et de ressources autres que des ressources de marché, il est primordial que l'AFL dispose d'un niveau de liquidité approprié.

Dans le cadre de sa politique de liquidité, l'AFL a mis en place un dispositif qui s'articule autour de trois objectifs :

- la détention d'une réserve de liquidité constituée d'actifs liquides et mobilisables en vue d'assurer l'activité opérationnelle de l'AFL, et de permettre de faire face à une dislocation temporaire des marchés se traduisant par l'impossibilité de se financer dans des conditions normales ou entraînant une consommation très importante et non anticipée de collatéral résultant de mouvements adverses sur les taux d'intérêt ou sur les taux de change.
- une stratégie de financement favorisant la diversification des sources et des instruments de dette. L'AFL émet à la fois des obligations sur le marché obligataire et des titres de créances sur le marché monétaire et recherche dans le placement de sa dette, une diversité d'investisseurs tant par zone géographique que par type. A cet égard, l'AFL apporte une attention particulière au placement de ses émissions obligataires auprès de la communauté des investisseurs.

Enfin, l'AFL effectue des émissions dites « benchmark » libellées en euro, mais aussi des émissions non « benchmark » en euro et potentiellement en devises principalement sous forme de placements privés.

- dans le but de maîtriser son risque de transformation en liquidité, l'AFL assure un strict suivi des écarts de maturité de ses positions à l'actif et au passif, borne à une année l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif et se contraint au ratio réglementaire NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) à un niveau au-dessus de 150 %.

Enfin, L'AFL effectue un suivi régulier du prix de l'accès à la liquidité.

Au 30 juin 2018, le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 798%. Exprimé en besoins en flux de trésorerie, la réserve de liquidité est estimée à plus de 12 mois. Ce niveau important provient du choix fait au mois de juin de revenir sur le marché obligataire en prévision des besoins croissants liés à la production de crédit sur les derniers mois de l'année. Le ratio réglementaire de transformation NSFR est à 227% au 30 juin 2018, et l'écart de durée de vie moyenne (DVM) atteint - 1 année, soit un niveau largement inférieur au plafond d'une année.

#### ▪ **Risque de taux**

L'AFL porte naturellement des risques de taux tant sur ses positions à l'actif (crédits accordés et titres de la réserve de liquidité) que sur ses positions au passif (emprunts émis). L'AFL porte également des risques de taux sur ses positions au hors bilan lié notamment aux crédits signés et non décaissés.

En conséquence, l'AFL a mis en place une politique de couverture du risque de taux d'intérêt en vue d'immuniser son bilan contre des mouvements de marché non souhaités. Cependant, une part limitée des prêts à taux fixe n'est pas couverte contre le risque de taux. Cette part, qui représente l'essentiel de l'exposition à taux fixe du bilan et qui est financée par les fonds propres, a pour but d'apporter une contribution stable aux revenus de l'AFL. L'exposition au risque de taux est mesurée de manière régulière par la sensibilité de la valeur économique de l'Agence France Locale à QUOI.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'AFL consiste en :

- une micro-couverture systématique des dettes à taux fixe pour les transformer en dettes à taux variable indexées sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de swaps de taux d'intérêt ;
- une micro-couverture d'une part significative des prêts et des titres de créances de la réserve de liquidité contractés à taux fixe pour les transformer actifs à taux variable. Lorsque les prêts à taux fixe sont de petite taille, l'AFL procède à une macro-couverture de ce portefeuille de prêts ;
- une micro-couverture des positions indexées sur des références différentes que l'Euribor 3 mois, afin de réduire le risque de base de taux d'intérêt.

La stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 7,3 milliards d'euros au 30 juin 2018.

Le risque de taux, lié essentiellement au remplacement des fonds propres de l'AFL, est encadré par la sensibilité de la VAN (valeur actuelle nette) à un risque de taux dont le niveau au 30 juin 2018 s'élève à -2,8% sous hypothèse d'une translation parallèle positive de la courbe des taux de plus de 100 points de base et -4,98% sous hypothèse d'une translation parallèle positive de plus de 200 points de base.

Au cours du premier semestre de l'année 2018, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'AFL à une variation de plus ou moins 200 points de base de la courbe des taux est restée strictement inférieure à 15% des fonds propres.

#### ▪ **Risque de change**

Le risque de change recouvre le risque pour l'AFL de générer des pertes au titre de ses expositions dans des devises autres que l'euro. La politique de l'AFL vise à couvrir ce risque de manière systématique par la mise en place d'instruments de micro couverture. Ainsi les actifs et les passifs initialement libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement swappés en euros dès leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale. Au 30 juin 2018, le notionnel de swap de devises au bilan de l'AFL s'élève à 93,6 millions d'euros.

## 4. La gestion des autres risques

### ▪ **Nature des risques**

Il s'agit principalement du risque opérationnel qui recouvre règlementairement le risque de perte découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel (y compris la fraude interne) et des systèmes internes ou d'événements extérieurs accidentels ou non (y compris la fraude externe, les événements naturels, les attaques terroristes). Il est principalement constitué des risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact. L'AFL intègre à ce périmètre le risque juridique et le risque de non-conformité.

- Les risques liés aux processus – Ce risque est constitué d'une défaillance d'un processus pouvant entraîner une perte. L'ensemble des activités de l'AFL est soumis à ce risque.
- Les risques liés aux ressources humaines - Du fait de son modèle et en contexte de démarrage de ses activités, l'AFL s'appuie sur un nombre limité de personnes pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact sur son activité.
- Les risques liés au système d'information - Les systèmes d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'AFL. Ces éléments font largement appel à l'externalisation. L'AFL est exposée au risque lié aux éventuelles atteintes à la disponibilité et à l'intégrité de ses systèmes et données informatiques qui pourraient, en particulier, résulter d'une défaillance de ses prestataires externes.
- Le risque juridique – Ce risque est le risque de litige avec une contrepartie résultant d'une imprécision, lacune, ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'AFL. L'AFL dispose d'une offre de produits simples en particulier de prêts à taux fixe et taux révisable, aux caractéristiques simples et compréhensibles. Néanmoins, l'AFL ne peut

exclure un litige issu d'une distorsion de compréhension avec une contrepartie.

- Le risque de non-conformité – Ce risque recouvre le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui résulte du non-respect de dispositions régissant les activités bancaires et financières, de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes ou qu'ils s'agissent de normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions de dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations du Conseil de surveillance de l'AFL. L'AFL est tenue de se conformer à ces normes, et s'expose donc au risque de sanction afférente à leur non-respect.

- **Dispositif mis en place**

Dans le cadre des recommandations de Bâle II sur le risque opérationnel, l'AFL a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance ayant pour mission d'assurer la prévention, la mesure et le traitement précoce des risques afférents aux activités. L'AFL a opté pour la méthode standard et mis en place un dispositif conforme aux meilleures pratiques de marché.

Ce dispositif implique une évaluation régulière des risques, et de l'efficacité des contrôles minorant ces risques, et la mise en œuvre de plans d'action d'amélioration / remédiation lorsque nécessaire. Le dispositif repose sur les quatre lignes de défense du contrôle interne (lignes métiers – fonction de suivi du risque opérationnel – contrôle permanent de second niveau – contrôle périodique). En complément, l'AFL dispose d'une politique de sécurité des systèmes d'information et de suivi des prestations essentielles externalisées.

Les principaux outils de gestion du risque opérationnel sont la cartographie des risques et le dispositif de remontée des incidents.

L'objectif de la démarche de cartographie des risques est d'identifier et évaluer de manière cohérente les principales zones de risque pour l'ensemble de l'AFL. Elle se focalise sur les risques principaux, avec comme critère l'importance de l'impact potentiel et la fréquence de survenance. L'exercice permet ainsi de hiérarchiser les risques sur base objective et d'assurer la cohérence de l'évaluation entre les différentes

Directions et fonctions impliquées.

La mesure du risque opérationnel repose sur la collecte et l'analyse des incidents, qui permet de mesurer l'impact et la fréquence d'occurrence des risques identifiés. Le dispositif nécessite d'assurer la déclaration systématique des incidents au sein de l'AFL au-delà de seuils prédéfinis.

- **Analyse du risque**

Au premier semestre 2018, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'a été subie. En termes de risque juridique, l'AFL n'a fait l'objet d'aucun litige sur la période sous revue.

Le montant des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élève à 12,7 millions d'euros au 30 juin 2018.

## VII. Fonds propres et ratios prudentiels

Les apports en fonds propres résultant des augmentations de capital régulières permettent à l'AFL de développer l'ensemble de ses activités opérationnelles et financières.

Depuis octobre 2017, l'AFL reporte ses fonds propres réglementaires à l'ACPR uniquement sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, la Société Territoriale.

Au 30 juin 2018, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 115 722 627 euros, selon les normes comptables IFRS, pour la Société Territoriale. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par l'AFL, le ratio de solvabilité atteint 22,88% sur base consolidée et le ratio de levier 3,39%.

Les limites prudentielles que le Groupe AFL s'est fixé, en liquidité et en fonds propres sont les suivantes :

- Un ratio de solvabilité (Common Equity Tier One au niveau de AFL-ST) à 12,5 % minimum (limite réglementaire à 9,879%); et
- Un ratio de levier au niveau de AFL-ST à 3 % minimum en anticipation de la mise en place de la réglementation relative au levier.

## VIII. Perspectives pour l'année 2018

Selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, 2017 s'est soldée par une amélioration de l'épargne nette des collectivités locales françaises pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive depuis 2014, combinée avec une progression limitée de la dette. Cette situation souligne la bonne capacité d'adaptation de ces dernières qui ont été soumises depuis 2014 à une baisse des dotations de l'Etat et qui depuis la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, sont sollicitées pour participer aux économies du quinquennat, sur les administrations publiques, à hauteur 13 milliards d'euros.

Cette amélioration de la situation financière des collectivités locales a facilité pour nombre d'entre elles une reprise de l'investissement en 2017 qui devrait se poursuivre sur l'année 2018 et se traduire par une augmentation du recours à l'emprunt que l'AFL a déjà pu observer au cours des derniers mois.

### 1. Production de nouveaux crédits au second semestre 2018

A la date de rédaction du rapport, les engagements de crédits de l'AFL ont dépassé les 2 milliards d'euros. Cette évolution est le résultat d'une augmentation de la production au fil des mois.

A la date du rapport, au 31 août, les nouveaux engagements contractés par l'AFL auprès des collectivités locales membres depuis le début de l'année s'élèvent à 525 millions d'euros et se composent d'une production de 95 contrats de crédit à moyen et long terme pour un montant de 348,4 millions d'euros et l'acquisition de crédits à moyen et long terme qui avaient été octroyés par d'autres établissements de crédit aux collectivités membres de l'AFL pour un montant de 121,4 millions d'euros. A cela s'ajoute la contractualisation de 55 millions d'euros de nouvelles lignes de crédit de trésorerie. Les besoins prévisionnels de financement des collectivités actionnaires permettent d'anticiper une production de crédit à moyen et long terme conforme aux prévisions annoncées dans le plan d'affaires pour l'année 2018 et qui s'élèvent à 620 millions d'euros.

Aussi la poursuite du développement des activités de l'AFL est directement corrélée au rythme des nouvelles adhésions de collectivités locales qui permettent d'une part, via la souscription de capital au sein de l'AFL-ST, de consolider ses fonds propres, et d'autre part de générer un potentiel de production de crédit supplémentaire.

### 2. Augmentation des fonds propres au second semestre 2018

Au 30 juin 2018, le capital souscrit et libéré de l'AFL-ST par les 259 collectivités locales membres s'élève à 144,3 millions d'euros. Au jour du présent rapport le capital promis à l'issue de la 16<sup>ème</sup> augmentation de capital, s'élève à 157,7 millions d'euros. Ce capital promis sera libéré lors des prochaines augmentations de capital.

D'ici la fin de l'année, au moins une augmentation de capital est prévue afin de permettre l'entrée de nouvelles collectivités au sein de l'AFL-ST et ainsi maintenir la dynamique de développement de l'établissement. En effet l'accroissement du nombre de membres et du volume d'ACI, déterminant pour la croissance du bilan de l'AFL, est au cœur de son modèle économique.

Marqué par développement soutenu des adhésions au cours du premier semestre, l'objectif 2018 pour les ACI promis devrait être atteint et ainsi permettre de consolider la réalisation des objectifs du plan d'affaires quinquennal 2017-2021.

L'AFL va poursuivre le déploiement de son plan stratégique sur les prochains mois par la poursuite d'actions de communication collectives ou individuelles en vue de favoriser sa visibilité et la diffusion de son modèle économique original et entièrement dédié aux collectivités locales membres.

## **Attestation de responsabilité du présent rapport financier semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2018**

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de la Société Agence France Locale, atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité intégré au sein du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 28 septembre 2018,



Monsieur Thiébaud Julin

Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale

# AGENCE FRANCE LOCALE

## BILAN

### Actif au 30 juin 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	31/12/2017
Caisses, banques centrales	2	590 389	420 351
Effets publics et valeurs assimilées	1	558 844	287 591
Créances sur les établissements de crédit	2	163 265	211 233
Opérations avec la clientèle	4	1 646 629	1 435 377
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	99 270	72 100
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	5	4 032	5 093
Immobilisations corporelles	5	448	469
Autres actifs	6	63 506	68 480
Comptes de régularisation	6	24 531	21 591
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 150 916</b>	<b>2 522 285</b>

### Passif au 30 juin 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	31/12/2017
Banques centrales, CPP		611	391
Dettes envers les établissements de crédits	3	11	
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	2 963 441	2 347 653
Autres passifs	8	1 808	1 312
Comptes de régularisation	8	71 119	63 034
Provisions	9	17	17
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	10	<b>113 908</b>	<b>109 878</b>
Capital souscrit		137 200	132 500
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(22 622)	(22 769)
Résultat de l'exercice (+/-)		(670)	146
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 150 916</b>	<b>2 522 285</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	12	28 071	16 720	38 334
- Intérêts et charges assimilées	12	(24 184)	(13 572)	(31 849)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	134	29	73
- Charges de commissions	13	(56)	(41)	(90)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	14	1 429	707	443
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	(204)	1 308	4 192
+ Autres produits d'exploitation bancaire				
- Autres charges d'exploitation bancaire				
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>5 189</b>	<b>5 152</b>	<b>11 102</b>
- Charges générales d'exploitation	15	(4 674)	(4 334)	(8 618)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(1 186)	(1 147)	(2 338)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(670)</b>	<b>(329)</b>	<b>146</b>
- Coût du risque				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(670)</b>	<b>(329)</b>	<b>146</b>
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>(670)</b>	<b>(329)</b>	<b>146</b>
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices				
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(670)</b>	<b>(329)</b>	<b>146</b>
Résultat net social par action (en euros)		(0,49)	(0,25)	0,11

## HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2018	31/12/2017
<b>Engagements donnés</b>		<b>298 678</b>	<b>238 783</b>
Engagements de financement		263 636	238 783
Engagements de garantie			
Engagements sur titres		35 042	
<b>Engagements reçus</b>		<b>52 444</b>	<b>2 591</b>
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		2 531	2 591
Engagements sur titres		49 914	
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	11	<b>7 262 574</b>	<b>5 623 570</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

### I - Contexte de publication

Les comptes semestriels résumés ont été arrêtés par le Directoire en date du 12 septembre 2018.

### II - Faits caractéristiques du semestre

L'activité de crédit de l'Agence France locale aux collectivités locales s'est contractée sur le premier semestre 2018 au regard du premier semestre de l'exercice précédent. La production de crédits s'est élevée à 116,9 millions d'euros à comparer à 176,7 millions d'euros au 30 juin 2017. La forte saisonnalité de l'activité du crédit aux collectivités locales ne se dément pas sur ce premier semestre de l'exercice 2018 ; l'activité devrait rester principalement concentrée sur la deuxième partie de l'année.

Au premier semestre 2018, l'AFL a effectué 3 émissions obligataires sur les marchés de capitaux, caractérisées par des maturités plus longues que celles des émissions effectuées préalablement. En début d'année, deux émissions à 10 et 15 ans ont été lancées sous forme de placement pour des tailles respectives de 25 et 100 millions d'euros et à une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des obligations assimilables du Trésor (OAT). Le 12 juin, une émission publique de type benchmark ayant une échéance à 10 ans et une taille de 500 millions a été réalisée à une marge de 30 points de base au-dessus de la courbe OAT. La bonne réception de ces émissions par les investisseurs démontre une fois encore la qualité de signature de l'AFL sur les marchés.

Au cours du premier semestre 2018, l'AFL a vu son capital s'accroître de 4,7 millions d'euros à 137,2 millions d'euros à la suite de deux augmentations de capital souscrites exclusivement par sa société mère, la Société Territoriale. En conséquence de la réalisation de ces opérations d'augmentation de capital, le nombre total de collectivités actionnaires du Groupe Agence France Locale a été porté à 259.

Sur le premier semestre 2018 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.189K€ contre 5.152K€ au 30 juin 2017 qui intégrait des plus-values sur des cessions de titres de 2.343K€. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3.887K€, en augmentation par rapport à celle de 3.148K€ observée sur le premier semestre de l'exercice précédent, des plus-values nettes de cession de titres de placement de 1.305K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, 78K€ de revenus de commission et à une dépréciation des titres de placement de 178K€.

La marge d'intérêt de 3.887K€ trouve son origine dans trois éléments :

- en premier lieu, les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3.680K€, une fois retraités de leurs couvertures,
- en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de -1.505K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif, et
- enfin la charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 1.712K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Les moins-values de cessions, pour 26K€, se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité sur la période. Ces cessions ont entraîné concurremment l'annulation des couvertures de taux d'intérêts pour 1.331K€ dégageant des plus-values globales nettes de 1.305K€ pour la période.

Au 30 juin 2018 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.674K€ contre 4.334K€ au 30 juin 2017. Elles comptent pour 2.343K€ de charges de personnel, en baisse par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent qui s'élevaient à 2.454K€. Les charges administratives qui s'élèvent à 2.817K€ demeurent à un niveau comparable aux 2.422K€ du premier semestre de l'exercice précédent, une fois retraité le 30 juin 2017 de l'effet d'une reprise de provision pour risques et charges de 488K€.

Après dotations aux amortissements pour 1.186K€ contre 1.147K€ au 30 juin 2017, le résultat net au 30 juin 2018 s'établit à -670K€ à comparer à -329K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

### Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2018.

### III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de L'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

#### Méthode de présentation

Les états financiers de L'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

#### Base de préparation

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes semestriels résumés présentés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2017.

### Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2018

Agence France Locale – Société Territoriale  
41, quai d'Orsay 75007 Paris

#### IV - Notes sur le bilan

##### Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2018	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Titres à revenus fixe ou variable</b>				
dont titres cotés	557 672	99 130		656 802
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	1 273	278		1 551
Dépréciations	(102)	(137)		(239)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>558 844</b>	<b>99 270</b>	<b>-</b>	<b>658 114</b>
Prime/Décote d'acquisition	3 511	984		4 496
<b>31/12/2017</b>				
<b>Titres à revenus fixe ou variable</b>				
dont titres cotés	286 536	71 555		358 091
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	1 084	576		1 661
Dépréciations	(29)	(32)		(61)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>287 591</b>	<b>72 100</b>	<b>-</b>	<b>359 690</b>
Prime/Décote d'acquisition	4 743	1 512		6 255

##### Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeurs nettes	5 003	20 003	231 951	300 614	557 570	1 273	558 844	287 591
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>5 003</b>	<b>20 003</b>	<b>231 951</b>	<b>300 614</b>	<b>557 570</b>	<b>1 273</b>	<b>558 844</b>	<b>287 591</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeurs nettes	-	26 274	72 719	-	98 992	278	99 270	72 100
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>26 274</b>	<b>72 719</b>	<b>-</b>	<b>98 992</b>	<b>278</b>	<b>99 270</b>	<b>72 100</b>

##### Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2017	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts coursus	Dépréciation	Total 30/06/2018	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	359 690	1 068 839	(769 000)		(1 128)	(109)	(178)	658 114	2 168
Investissement								-	-
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>359 690</b>	<b>1 068 839</b>	<b>(769 000)</b>	<b>-</b>	<b>(1 128)</b>	<b>(109)</b>	<b>(178)</b>	<b>658 114</b>	<b>2 168</b>
Dont Décote/Surcote	6 255	2 638	(3 269)		(1 128)	-	-	4 496	-

## Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Comptes à vue	590 389	420 351
Autres avoirs		
<b>Caisses, banques centrales</b>	<b>590 389</b>	<b>420 351</b>

### Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
<b>Etablissements de crédit</b>							-	-
Comptes et prêts							-	-
- à vue	113 265				113 265		113 265	161 233
- à terme		50 000			50 000		50 000	50 000
Titres reçus en pension livrée							-	-
<b>TOTAL</b>	<b>113 265</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>163 265</b>	<b>-</b>	<b>163 265</b>	<b>211 233</b>
Dépréciations								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>113 265</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>163 265</b>	<b>-</b>	<b>163 265</b>	<b>211 233</b>

## Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
<b>Etablissements de crédit</b>							-	-
Comptes et emprunts							-	-
- à vue	11				11		11	-
- à terme							-	-
Titres donnés en pension livrée							-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>-</b>

## Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Crédits de trésorerie	18 602	2 172
Autres crédits	1 628 028	1 433 205
<b>Opérations avec la clientèle avant dépréciation</b>	<b>1 646 629</b>	<b>1 435 377</b>
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>1 646 629</b>	<b>1 435 377</b>
Dont créances rattachées	5 362	2 283
Dont créances douteuses brutes		
Dont créances douteuses compromises brutes		

## Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2018
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>28 297</b>	<b>36 288</b>	<b>70 998</b>	<b>448 652</b>	<b>1 057 032</b>	<b>1 641 267</b>	<b>5 362</b>	<b>1 646 629</b>

## Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2017	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 525</b>	<b>49</b>					<b>22</b>	<b>11 595</b>
Frais d'établissement	2 123							2 123
Frais de développement	8 947	48					22	9 017
Logiciels	427	1						427
Site internet	28							28
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>102</b>	<b>55</b>					<b>(41)</b>	<b>116</b>
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles</b>	<b>(6 533)</b>				<b>(1 146)</b>			<b>(7 680)</b>
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>5 093</b>	<b>104</b>			<b>(1 146)</b>		<b>(19)</b>	<b>4 032</b>

Corporelles	31/12/2017							30/06/2018
Immobilisations corporelles	766	18						784
Immobilisations corporelles en cours	-							-
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>(297)</b>				<b>(39)</b>			<b>(336)</b>
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>469</b>	<b>18</b>			<b>(39)</b>			<b>448</b>

## Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2018	31/12/2017
<b>Autres Actifs</b>		
Dépôts de garantie versés	63 467	68 376
Autres débiteurs divers	39	104
Dépréciation des autres actifs		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>63 506</b>	<b>68 480</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges d'émission à répartir	11 233	9 238
Pertes à étaler sur opérations de couverture	6 610	4 143
Charges constatées d'avance	379	147
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	6 244	8 063
Autres produits à recevoir	67	
Autres comptes de régularisation		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>24 531</b>	<b>21 591</b>

## Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres de créances négociables					-		-	8 338
Emprunts obligataires		85 778	1 500 000	1 375 000	2 960 778	2 663	2 963 441	2 339 315
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>85 778</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 375 000</b>	<b>2 960 778</b>	<b>2 663</b>	<b>2 963 441</b>	<b>2 347 653</b>

## Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
<b>Autres Passifs</b>		
Dépôts de garantie reçus		
Autres créditeurs divers	1 808	1 312
<b>TOTAL</b>	<b>1 808</b>	<b>1 312</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert		
Produits d'émission à répartir	2 730	2 954
Gains à étaler sur opérations de couverture	50 659	43 222
Produits constatés d'avance		
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	9 820	6 335
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation	7 911	10 523
<b>TOTAL</b>	<b>71 119</b>	<b>63 034</b>

## Note 9 - PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2018
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	17	-	-	-	-	17
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17</b>

## Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Solde au 31/12/2016</b>	111 000	-	-	-	-	-	(20 127)	(2 642)	88 231
Variation de capital	21 500								21 500
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2016							(2 642)	2 642	
Résultat de l'exercice au 31/12/2017								146	146
Autres variations									
<b>Solde au 31/12/2017</b>	132 500	-	-	-	-	-	(22 769)	146	109 878
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2017									
Variation de capital	4 700 <sup>(1)</sup>								4 700
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2017							146	(146)	
Résultat de l'exercice au 30/06/2018								(670)	(670)
Autres variations									
<b>Solde au 30/06/2018</b>	137 200	-	-	-	-	-	(22 622)	(670)	113 908

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2018 à 137 200 000€ est composé de 1 372 000 actions. L'Agence a procédé à 2 augmentations de capital au cours du premier semestre 2018 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 14 février 2018 pour 2.500k€ et le 23 mai 2018 pour 2.200k€.

## Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

### Notionnels et justes valeurs inscrits dans les comptes

	30/06/2018				31/12/2017			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	5 038 966	(42 512)	2 223 608	(409)	3 875 642	(46 213)	1 747 928	(556)
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
<b>Marchés gré à gré</b>	5 038 966	(42 512)	2 223 608	(409)	3 875 642	(46 213)	1 747 928	(556)
Swaps de taux d'intérêts	4 945 383	(35 303)	2 223 608	(409)	3 773 605	(36 275)	1 747 928	(556)
FRA								
Swaps de devises	93 583	(7 209)			102 036	(9 938)		
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2018 à 4 657 700 milliers d'euros.  
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2018 à 381 266 milliers d'euros.  
 Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2018 à 2 223 608 milliers d'euros.

### Encours notionnels par durée résiduelle

	30/06/2018					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	147 709	1 865 466	3 025 790	35 608	822 474	1 365 526
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
<b>Marchés gré à gré</b>	147 709	1 865 466	3 025 790	35 608	822 474	1 365 526
Swaps de taux d'intérêts	54 126	1 865 466	3 025 790	35 608	822 474	1 365 526
FRA						
Swaps de devises	93 583					
Autres contrats						
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classées comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivés de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés en position prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

## V - Notes sur le compte de résultat

### Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Interêts et produits assimilés</b>	<b>28 071</b>	<b>16 720</b>	<b>38 334</b>
Opérations avec les établissements de crédit		3	5
Opérations avec la clientèle	8 834	5 651	12 584
Obligations et autres titres à revenu fixe	720	252	714
<i>sur Titres de Placement</i>	720	252	714
<i>sur Titres d'Investissement</i>			
Produits sur dérivés de taux	18 517	10 813	25 031
Autres intérêts			
<b>Interêts et charges assimilées</b>	<b>(24 184)</b>	<b>(13 572)</b>	<b>(31 849)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(937)	(817)	(1 966)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(6 869)	(4 774)	(10 694)
Charges sur dérivés de taux	(16 378)	(7 981)	(19 188)
Autres intérêts			
<b>Marge d'intérêts</b>	<b>3 887</b>	<b>3 148</b>	<b>6 485</b>

### Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Produits de commissions sur :</b>	<b>134</b>	<b>29</b>	<b>73</b>
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	134	29	73
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
<b>Charges de commissions sur :</b>	<b>(56)</b>	<b>(41)</b>	<b>(90)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(1)		(2)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(55)	(41)	(87)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>(11)</b>	<b>(17)</b>

**Note 14 - RESULTATS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES**

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	1 429	707	443
Résultat net des opérations de change			
<b>Total des résultats nets sur portefeuille de négociation</b>	<b>1 429</b>	<b>707</b>	<b>443</b>
Résultat de cession des titres de placement	(26)	1 636	4 051
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	(178)	(327)	140
<b>Total des gains ou pertes nets sur titres de placement</b>	<b>(204)</b>	<b>1 308</b>	<b>4 192</b>

**Note 15 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 509	1 587	2 980
Charges de retraites et assimilées	155	162	317
Autres charges sociales	679	705	1 295
<b>Total des Charges de Personnel</b>	<b>2 343</b>	<b>2 454</b>	<b>4 592</b>
Frais administratifs			
Impôts et taxes	307	(124)	87
Services extérieurs	2 511	2 545	4 496
<b>Total des Charges administratives</b>	<b>2 817</b>	<b>2 422</b>	<b>4 583</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	(487)	(542)	(557)
<b>Total des Charges générales d'exploitation</b>	<b>4 674</b>	<b>4 334</b>	<b>8 618</b>

Une reprise de provision pour risques et charges avait été effectuée au cours de l'exercice 2017 pour 488K€. Cette reprise avait été comptabilisée en diminution des impôts et taxes de cette période.

**Note 16 - IMPOT SUR LES BENEFICES**

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.  
Les déficits fiscaux qui s'élèvent à 23,0m€ au 30 juin 2018 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actifs d'impôts différés.

**Note 17 - PARTIES LIEES**

On dénombre, au 30 juin 2018, une convention de prestations de services administratifs ainsi qu'une concession de licence pour l'utilisation d'une marque, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

CAILLIAU DEDOUIT *et ASSOCIÉS*

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

# *Agence France Locale S.A.*

*Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'information financière semestrielle 2018*

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018  
Agence France Locale S.A.  
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03



**KPMG AUDIT FS I**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

### **Agence France Locale S.A.**

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03  
Capital social : € 137 200 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018**

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Agence France Locale S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

**II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris La Défense, le 28 septembre 2018

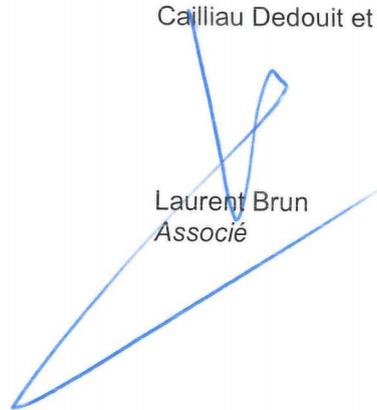
Paris, le 28 septembre 2018

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedouit et Associés



Ulrich Sarfati  
Associé



Laurent Brun  
Associé

## AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIETE OPERATIONNELLE (Norme IFRS)

### BILAN

Actif au 30 juin 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisses et banques centrales	4	590 371	420 338	420 351
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	21 220	13 711	13 711
Instruments dérivés de couverture	2	24 692	15 629	15 629
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	660 679	358 964	
Actifs financiers disponibles à la vente				358 964
Titres au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	4	226 659	279 535	211 233
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5	1 644 988	1 430 802	1 430 829
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		43		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts courants		7		
Actifs d'impôts différés	6	5 338	5 323	5 310
Comptes de régularisation et actifs divers	7	590	369	68 678
Immobilisations incorporelles	8	3 838	4 689	4 689
Immobilisations corporelles	8	448	469	469
Écarts d'acquisition				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 178 875</b>	<b>2 529 829</b>	<b>2 529 864</b>

Passif au 30 juin 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales		596	368	368
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	21 629	14 267	14 267
Instruments dérivés de couverture	2	67 204	61 841	61 841
Dettes représentées par un titre	9	2 969 446	2 335 802	2 335 802
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés		11		
Dettes envers la clientèle				
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			963	963
Passifs d'impôts courants				
Passifs d'impôts différés	6		205	205
Comptes de régularisation et passifs divers	10	1 950	1 543	1 543
Provisions	11	22	21	19
<b>Capitaux propres</b>		<b>118 016</b>	<b>114 818</b>	<b>114 856</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>118 016</b>	<b>114 818</b>	<b>114 856</b>
Capital et réserves liées		137 200	132 500	132 500
Réserves consolidées		(18 280)	(17 853)	(17 628)
Écart de réévaluation				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(133)	598	411
Résultat de l'exercice (+/-)		(771)	(427)	(427)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 178 875</b>	<b>2 529 829</b>	<b>2 529 864</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	12	28 052	16 701	38 296
Intérêts et charges assimilées	12	(24 173)	(13 524)	(31 789)
Commissions (produits)	13	134	29	73
Commissions (charges)	13	(56)	(41)	(90)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	14	1 346	545	141
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	15	(26)	1 636	4 051
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>5 277</b>	<b>5 347</b>	<b>10 682</b>
Charges générales d'exploitation	16	(4 673)	(4 334)	(8 619)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8	(975)	(937)	(1 913)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(371)</b>	<b>76</b>	<b>149</b>
Coût du risque	17	(234)		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(605)</b>	<b>76</b>	<b>149</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>(605)</b>	<b>76</b>	<b>149</b>
Impôt sur les bénéfices	6	(166)	(113)	(576)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(771)</b>	<b>(37)</b>	<b>(427)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle				
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>(771)</b>	<b>(37)</b>	<b>(427)</b>
Résultat net de base par action (en euros)		(0,56)	(0,03)	(0,32)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,56)	(0,03)	(0,32)

## Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Résultat net</b>	(771)	(37)	(423)
<b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat net</b>	(731)	(205)	254
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 118)	(284)	398
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	387	80	(144)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	-	-	-
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés			
<b>Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres</b>	(731)	(205)	254
<b>Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres</b>	(1 502)	(242)	(169)

## Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Recyclables		Non Recyclables					
				Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	Autres éléments non recyclables au compte de résultat				
<i>(En milliers d'euros)</i>											
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2017</b>	<b>111 000</b>	<b>-</b>	<b>(14 263)</b>	<b>157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 365)</b>	<b>93 529</b>	<b>-</b>	<b>93 529</b>
Augmentation de capital	21 500								21 500		21 500
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2016			(3 365)					3 365	0		
Distributions 2017 au titre du résultat 2016											
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>21 500</b>	<b>-</b>	<b>(3 365)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 365</b>	<b>21 500</b>	<b>-</b>	<b>21 500</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				684					684		684
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(285)					(285)		(285)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											-
Impôts liés				(144)					(144)		(144)
<b>Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>254</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>254</b>	<b>-</b>	<b>254</b>
Résultat net au 31 décembre 2017								(427)	(427)		(427)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>254</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(427)</b>	<b>(173)</b>	<b>-</b>	<b>(173)</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>132 500</b>	<b>-</b>	<b>(17 628)</b>	<b>411</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(427)</b>	<b>114 856</b>	<b>-</b>	<b>114 856</b>
Incidence de l'application de la norme IFRS 9			(226)	187					(38)		(38)
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	<b>132 500</b>	<b>-</b>	<b>(17 853)</b>	<b>598</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(427)</b>	<b>114 817</b>	<b>-</b>	<b>114 817</b>
Augmentation de capital	4 700 <sup>(1)</sup>								4 700		4 700
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2017			(427)					427			
Distributions 2018 au titre du résultat 2017											
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>4 700</b>	<b>-</b>	<b>(427)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>427</b>	<b>4 700</b>	<b>-</b>	<b>4 700</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				(903)					(903)		(903)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(214)					(214)		(214)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				387					387		387
<b>Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(731)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(731)</b>	<b>-</b>	<b>(731)</b>
Résultat net au 30 juin 2018								(771)	(771)		(771)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(731)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(771)</b>	<b>(1 502)</b>	<b>-</b>	<b>(1 502)</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
<b>Capitaux propres au 30 juin 2018</b>	<b>137 200</b>	<b>-</b>	<b>(18 280)</b>	<b>(133)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(771)</b>	<b>118 016</b>	<b>-</b>	<b>118 016</b>

(1) Le capital social de l'Agence France Locale qui s'élève au 30 juin 2018 à 137 200 000€ est composé de 1 372 000 actions. L'AFL a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre qui ont été souscrites le 14 février 2018 pour 2.500k€ et le 23 mai 2018 pour 2.200k€.

## Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(605)</b>	<b>149</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	975	1 913
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(488)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(1 138)	(5 339)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	257	396
+/- Autres mouvements	627	3 318
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>722</b>	<b>(199)</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(208 174)	(545 512)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	10 454	(22 621)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	291	(44)
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(197 428)	(568 177)
<b>= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>(197 312)</b>	<b>(568 227)</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(298 589)	(52 195)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(103)	(518)
<b>= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(298 691)</b>	<b>(52 713)</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	4 700	21 500
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	613 373	1 099 684
<b>= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>618 073</b>	<b>1 121 184</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)</b>		
<b>Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>122 070</b>	<b>500 244</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(197 312)	(568 227)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(298 691)	(52 713)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	618 073	1 121 184
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>581 585</b>	<b>81 341</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	581 585	81 341
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>703 655</b>	<b>581 585</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	703 655	581 585
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>122 070</b>	<b>500 244</b>

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

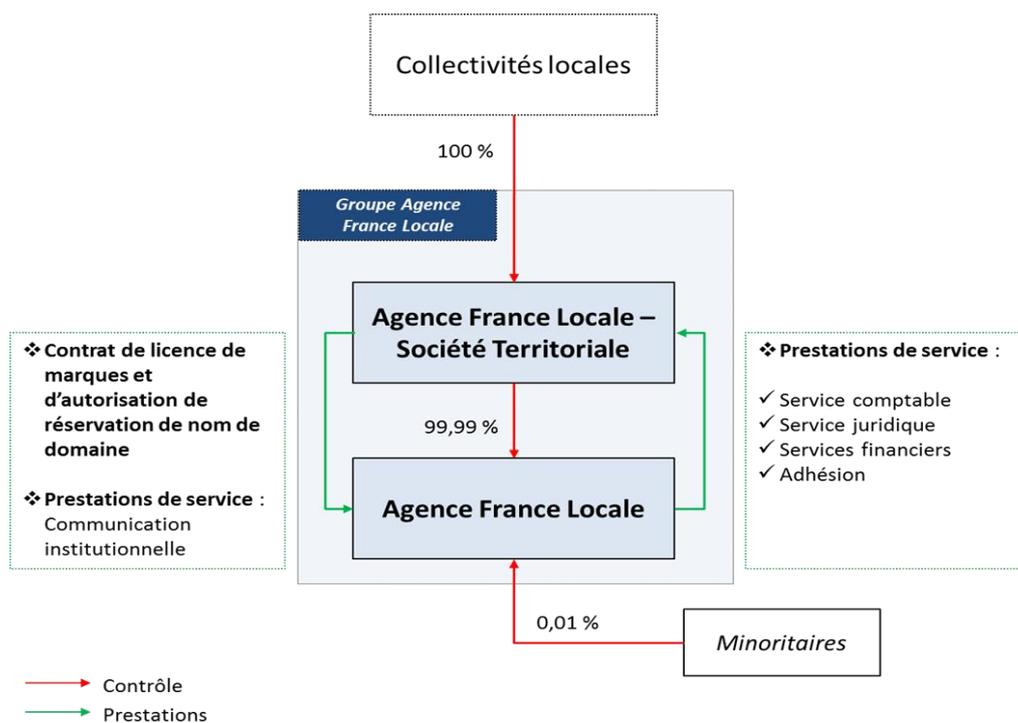
### Cadre général

#### Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionnariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



## I - Contexte de publication

Les comptes semestriels résumés ont été arrêtés par le Directoire en date du 12 septembre 2018.

## II - Faits caractéristiques du semestre

Au 30 juin 2018, la production de crédits conclue sur la période avec les collectivités locales s'est élevée à 116,9 millions d'euros à comparer à 176,7 millions d'euros au 30 juin 2017. La forte saisonnalité de l'activité du crédit aux collectivités locales ne se dément pas sur ce premier semestre de l'exercice 2018 ; l'activité devrait rester principalement concentrée sur la deuxième partie de l'année.

Au premier semestre 2018, l'AFL a effectué 3 émissions obligataires sur les marchés de capitaux, caractérisées par des maturités plus longues que celles des émissions effectuées préalablement. En début d'année, deux émissions à 10 et 15 ans ont été lancées sous forme de placement pour des tailles respectives de 25 et 100 millions d'euros et à une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des obligations assimilables du Trésor (OAT). Le 12 juin, une émission publique de type benchmark ayant une échéance à 10 ans et une taille de 500 millions a été réalisée à une marge de 30 points de base au-dessus de la courbe OAT. La bonne réception de ces émissions par les investisseurs démontre une fois encore la qualité de signature de l'AFL sur les marchés.

Au cours du premier semestre 2018, l'AFL a vu son capital s'accroître de 4,7 millions d'euros à 137,2 millions d'euros à la suite de deux augmentations de capital souscrites exclusivement par sa société mère, la Société Territoriale. En conséquence de la réalisation de ces opérations d'augmentation de capital, le nombre total de collectivités actionnaires du Groupe Agence France Locale a été porté à 259.

Sur le premier semestre 2018 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.277K€ contre 5.347K€ au 30 juin 2017 qui intégrait des plus-values sur des cessions de titres de 2 343K€. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 3.879K€, en augmentation par rapport à celle de 3.177K€ observée sur le premier semestre de l'exercice précédent, des plus-values nettes de cession de titres de 1.305K€ après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture, 78K€ de revenus de commissions et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de -73K€.

La marge d'intérêt de 3.879K€ trouve son origine dans trois éléments :

- en premier lieu, les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3.672K€, une fois retraités de leurs couvertures,
- en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de -1.505K€, en raison des taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif, et
- enfin la charge des intérêts de la dette, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 1.712K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Les moins-values de cessions, pour 26K€, se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité sur la période. Ces cessions ont entraîné concurremment l'annulation des couvertures de taux d'intérêts pour 1.331K€ dégageant des plus-values globales nettes de 1.305K€ pour la période.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 1.357K€. Il est constitué de deux éléments. Tout d'abord, des produits de cession de la couverture en taux d'intérêt de titres à revenus fixes et de crédits remboursés par anticipation pour 1.430K€ et en second lieu un montant de -73K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leur couverture. Parmi ces écarts, -110K€ se rapportent à des charges de différentiel de valorisation sur des instruments classés en macro-couverture et 37K€ de produits se rapportent à des valorisations d'instruments classés en micro-couverture. Ce résultat de la comptabilité de couverture s'explique principalement par la prise en compte par l'Agence France Locale d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement d'une part, actualisés sur une courbe Eonia, et les éléments couverts d'autre part, actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2018 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.673K€ contre 4.334K€ au 30 juin 2017. Elles comptent pour 2.343K€ de charges de personnel, en baisse par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent qui s'élevaient à 2.454K€. Les charges administratives qui s'élèvent à 2.378K€ demeurent à un niveau comparable aux 1.985K€ du premier semestre de l'exercice précédent, une fois retraité le 30 juin 2017 de l'effet d'une reprise de provision pour risques et charges de 488K€.

Après dotations aux amortissements pour 975K€ contre 937K€ au 30 juin 2017, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2018 s'établit à -371K€ à comparer à 76K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

La première application d'IFRS 9 et son nouveau modèle de provisionnement a conduit à la comptabilisation de 234K€ de dépréciations sur le premier semestre, provenant quasi-exclusivement de l'accroissement du portefeuille-titre sans qu'aucun risque de crédit ne soit avéré sur la période.

Après prise en compte d'une charge d'impôt différé de 166K€ liés aux retraitements de consolidation, le premier semestre de l'exercice 2018 se solde par un résultat net négatif de 771K€, à comparer à -37K€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

## Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2018.

## III - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

Les comptes intermédiaires résumés au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

## IV - Règles et méthodes comptables

### Application du référentiel IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

### IFRS 15 - Comptabilisation du chiffre d'affaires

La norme IFRS 15 Comptabilisation du chiffre d'affaires remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. Elle sera applicable au 1er janvier 2018 de façon rétrospective, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

L'activité de l'AFL, concentrée sur le crédit aux collectivités locales fait qu'elle n'est pas concerné par la première application de la norme IFRS 15 au 1er janvier 2018. L'entrée en application de cette norme n'a eu aucun impact sur les comptes présentés.

### Première application d'IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et est applicable de façon rétrospective à compter du 1er janvier 2018.

La norme IFRS 9 remplace IAS 39 et définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

L'AFL a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 d'appliquer les dispositions de la nouvelle norme relatives à la comptabilité de couverture de juste valeur et de continuer à appliquer la norme IAS 39 "Carve-out", telle qu'adoptée par l'Union européenne pour la comptabilisation de la macro-couverture.

Les impacts de la première application d'IFRS 9 sur le bilan au 1er janvier 2018 sont les suivants :

#### **Classement et évaluation**

Les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit qui étaient des actifs financiers évalués au coût amorti sous IAS 39 continuent à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. Les analyses détaillées conduites pour l'ensemble des prêts ont montré que les flux de trésorerie associés à ces actifs sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et à ses intérêts (test SPPI – Solely Payment of Principal and Interests selon les dispositions de la norme IFRS 9).

Les clauses de versement d'indemnités en cas de Remboursement Anticipé qui s'appliquent aux prêts à la clientèle demeurent compatibles avec le caractère basique des flux de trésorerie contractuels puisque le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable. De ce point de vue, les prêts satisfont les critères d'une comptabilisation au coût amorti.

La première application d'IFRS 9 n'a entraîné aucun reclassement parmi l'ensemble des prêts et créances au coût amorti hormi celui requis par la nouvelle recommandation ANC 2017-02, où les appels de marge et dépôts de garanties versés qui étaient enregistrés en comptes de régularisation et actifs divers au 31 décembre 2017 (68,3 millions d'euros) ont été reclassés au 1er janvier 2018 parmi les prêts et créances sur les établissements de crédit.

L'ensemble des titres de dettes appartenant à la réserve de liquidité, est géré au sein de l'AFL dans le cadre du modèle de gestion de collecte des flux de trésorerie et de vente. Compte tenu de sa politique financière conservatrice, l'AFL n'a recensé dans son portefeuille aucun titre dont les termes contractuels ne répondaient pas à la définition d'actif financier basique (SPPI) au sens de la norme IFRS 9. L'ensemble des instruments de dettes de la réserve de liquidité est enregistré dans la catégorie des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les principes de comptabilisation demeurent sans changement par rapport à la norme IAS 39 avec un recyclage des plus ou moins values latentes des capitaux propres vers le compte de résultat en cas de cession.

La comptabilisation des passifs financiers reste inchangée sous le référentiel IFRS 9 et sans impact sur les comptes de l'Agence France Locale.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat selon IAS 39 (dérivés) continuent à être évalués à la juste valeur par résultat selon IFRS 9.

#### **Dépréciation**

IFRS 9 modifie le modèle de dépréciation du risque de crédit en passant d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Sous IAS 39, les dépréciations ex-ante étaient strictement interdites. Un actif ou un groupe d'actif ne devaient être dépréciés que si :

- il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (ie événement générateur de pertes – loss event) ;
- et, ces événements générateurs de pertes avaient un impact sur les flux de trésorerie estimés de l'actif financier.

La norme IFRS 9 impose dorénavant aux entités de reconnaître les dépréciations à un stade plus précoce que sous IAS 39, c'est à dire dès la date de première comptabilisation de l'instrument financier. Ainsi, l'application de ce nouveau modèle de provisionnement conduit pour la première fois l'AFL à la comptabilisation de dépréciations sur les prêts comptabilisés au bilan au coût amorti, sur les titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables et sur les engagements de financement donnés.

L'impact de la première application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres d'ouverture lié à la mise en place du nouveau modèle de dépréciation est de -51K€ avant impôts (- 38K€ après impôts).

Cet impact des dépréciations pour risque de crédit sur les capitaux propres d'ouverture concerne les prêts aux collectivités locales, les prêts et créances sur établissements de crédit et les engagements de financement donnés sur la base d'un calcul des pertes attendues à un an.

Le provisionnement de pertes de crédit attendues sur la réserve de liquidité n'a pas eu d'impact sur le solde des capitaux propres d'ouverture. Les dépréciations ex-ante sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ne modifient pas la valeur nette comptable des titres à l'actif du bilan ; ainsi, les dépréciations constatées sur le bilan d'ouverture à hauteur de -187K€ n'opèrent qu'un transfert interne aux capitaux propres, entre d'une part, les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et le report à nouveau d'autre part.

### **Comptabilité de couverture**

L'AFL adopte IFRS 9 pour la comptabilité de couverture de juste valeur et demeure sous le référentiel IAS 39 "Carve-out", tel qu'adopté par l'Union européenne pour la comptabilisation de la macro-couverture.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture de juste valeur selon l'IAS 39, une couverture devait être hautement efficace prospectivement et rétrospectivement.

IAS 39 définissait une couverture comme hautement efficace si la compensation entre les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie de l'instrument de couverture et l'élément couvert s'établissait dans un intervalle entre 80% et 125%. L'AFL effectuait des tests d'efficacité afin de démontrer que la compensation demeurait dans cet intervalle. Cette définition de l'efficacité reste la même sous IFRS 9 : elle est la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture compensent les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert. Cependant, IFRS 9 a supprimé les seuils quantitatifs au profit d'une approche plus qualitative où il existe une relation de nature économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert où la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient en sens inverse l'une de l'autre en conséquence d'un même risque, qui est le risque couvert.

IFRS 9 prévoit que dans les cas de couverture de juste valeur, si les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite ou étroite concordance, l'entité pourrait s'appuyer sur une appréciation qualitative de ces conditions essentielles pour conclure que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient généralement en sens inverse l'une de l'autre sous l'impulsion d'un même risque et que de ce fait, il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Tous les dérivés de couverture de juste valeur contractés par l'AFL sont des swaps de réplcation où les caractéristiques des contrats comme la valeur nominale, l'échéance, la devise mais aussi le taux de la branche fixe des swaps sont rigoureusement identiques à celles des sous-jacents couverts. Ainsi, les possibilités offertes par IFRS 9 en termes de comptabilité de couverture ne remettent pas en cause le traitement fait jusqu'à présent au sein de l'AFL. En ce qui concerne les swaps de réplcation, IFRS 9 dispense des tests prospectifs quantitatifs.

### **Nouvelles normes et interprétations comptables :**

L'Agence France Locale n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018 :

#### IFRS 16 - Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 Contrats de location qui remplacera la norme IAS 17 Contrats de location. En vertu des nouvelles exigences, les preneurs seront tenus de comptabiliser à leurs bilans les actifs et les passifs découlant des contrats de location-financement et de location simple. La date d'application prévisionnelle est le 1er janvier 2019. La norme n'a pas encore été approuvée par l'Union Européenne. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

Tableau des effets induits par la première application d'IFRS 9

	Bilan référentiel IAS 39 au 31 décembre 2017	Reclassements	Total après reclassements	Effet du changement de norme		Bilan référentiel IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
				Valorisation	Correction de valeur pour pertes de crédit	
<i>(En milliers d'euros) IAS 39</i>						
Caisses et banques centrales	420 351		420 351		(13)	420 338
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13 711		13 711			13 711
Instruments dérivés de couverture	15 629		15 629			15 629
Actifs financiers disponibles à la vente	358 964	358 964	358 964			358 964
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	211 233	68 310	279 543		(8)	279 535
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 430 829		1 430 829		(27)	1 430 802
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-		-			-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-		-			-
Actifs d'impôts courants	-		-			-
Actifs d'impôts différés	5 310		5 310		13	5 323
Comptes de régularisation et actifs divers	68 678	(68 310)	369			369
Immobilisations incorporelles	4 689		4 689			4 689
Immobilisations corporelles	469		469			469
Écarts d'acquisition	-		-			-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 529 864</b>	<b>-</b>	<b>2 529 864</b>	<b>-</b>	<b>(35)</b>	<b>2 529 829</b>

	Bilan référentiel IAS 39 au 31 décembre 2017	Reclassements	Total après reclassements	Effet du changement de norme		Bilan référentiel IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
				Valorisation	Correction de valeur pour pertes de crédit	
<i>(En milliers d'euros) IAS 39</i>						
Banques centrales	368		368			368
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 267		14 267			14 267
Instruments dérivés de couverture	61 841		61 841			61 841
Dettes représentées par un titre	2 335 802		2 335 802			2 335 802
Dettes envers les établissements de crédits	-		-			-
Dettes envers la clientèle	-		-			-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	963		963			963
Passifs d'impôts courants	-		-			-
Passifs d'impôts différés	205		205			205
Comptes de régularisation et passifs divers	1 543		1 543			1 543
Provisions	19		19		3 <sup>(1)</sup>	21,48
<b>Capitaux propres</b>	<b>114 856</b>		<b>114 856</b>		<b>(38)</b>	<b>114 818</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>114 856</b>		<b>114 856</b>		<b>(38)</b>	<b>114 818</b>
Capital et réserves liées	132 500		132 500			132 500
Réserves consolidées	(17 628)		(17 628)		(226)	(17 853)
Écart de réévaluation	-		-			-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	411		411		187	598
Résultat de l'exercice (+/-)	(427)		(427)			(427)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 529 864</b>	<b>-</b>	<b>2 529 864</b>	<b>-</b>	<b>(35)</b>	<b>2 529 829</b>

(1) Les provisions pour risques et charges comptabilisées dans le bilan d'ouverture sont la conséquence du provisionnement sur la base d'un calcul des pertes attendues à un an sur les engagements de financement consentis.

## Principes et méthodes comptables appliqués

### Classement et évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés en coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat en fonction de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres), des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou business model).

#### *Modèle de gestion ou business model*

Le business model de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. L'exercice du jugement est nécessaire pour apprécier le modèle de gestion.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé de même que de toutes les autres informations pertinentes.

A titre d'exemple, peuvent être cités :

- la façon dont la performance des actifs financiers est évaluée et présentée aux principaux dirigeants ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle de gestion et, en particulier, la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ;
- la fréquence, le volume et le motif de ventes.

La norme IFRS 9 retient trois modèles de gestion :

- un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (**« modèle de collecte »**). Ce modèle dont la notion de détention est assez proche d'une détention jusqu'à maturité n'est toutefois pas remis en question si des cessions interviennent dans les cas de figure suivants :

- o les cessions résultent de l'augmentation du risque de crédit ;
- o les cessions interviennent peu avant l'échéance et à un prix reflétant les flux de trésorerie contractuels restant dus ;
- o les autres cessions peuvent être également compatibles avec les objectifs du modèle de collecte des flux contractuels si elles ne sont pas fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou si elles ne sont pas d'une valeur importante considérées tant isolément que globalement (même si elles sont fréquentes).

Le modèle de collecte s'applique à l'AFL pour ses activités de prêts aux collectivités locales.

- un modèle de gestion mixte dans lequel les actifs sont gérés avec l'objectif à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de céder les actifs financiers (**« modèle de collecte et de vente »**).

L'AFL applique le modèle de collecte et de vente à ses activités de gestion de portefeuille de titres de la réserve de liquidité.

- un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire et dont l'objectif principal est de céder les actifs.

L'AFL n'applique pas ce modèle de gestion et ne possède pas de portefeuille de transaction.

#### *Caractéristique des flux contractuels : détermination du caractère basique ou SPPI (Solely Payments of Principal and Interest)*

Un actif financier est dit « basique » si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. La détermination du caractère basique est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le principal est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition. Les intérêts représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

A titre d'exemple :

- Toute modalité contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans lien avec un contrat de prêt basique, comme par exemple, une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier, ou encore l'introduction d'un effet de levier ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère basique.
- les caractéristiques des taux applicables (par exemple, cohérence entre la période de refixation du taux et la période de calcul des intérêts) ;

Dans les cas où une analyse qualitative ne permettrait pas d'obtenir un résultat précis, une analyse quantitative (benchmark test) consistant à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié avec les flux de trésorerie contractuels d'un actif de référence, est effectuée.

- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation ;

La modalité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère basique des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Les actifs financiers basiques sont des instruments de dettes qui incluent notamment : les prêts à taux fixe, les prêts à taux variable sans différentiel (mismatch) de taux ou sans indexation à une valeur ou un indice boursier et des titres de dettes à taux fixe ou à taux variable.

Les actifs financiers non-basiques incluent par exemple les instruments de dettes convertibles ou remboursables en un nombre fixe d'actions.

#### *Catégories comptables*

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) peuvent être évalués au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

Un instrument de dettes est évalué au coût amorti s'il satisfait les deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est la collecte des flux de trésorerie contractuels, et
- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme IFRS 9.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par capitaux propres seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et

- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par résultat. Ces actifs financiers incluent notamment les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs non basiques (non SPPI). La désignation à la juste valeur par résultat sur option pour les actifs financiers ne s'applique que dans le cas d'élimination ou de réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Cette option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers sont des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride doit être désormais enregistré en juste valeur par résultat.

Les dettes, qui ne sont pas classées dans les passifs financiers à la juste valeur, sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des coûts de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes représentées par un titre ».

#### **Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers au coût amorti incluent les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte à terme).

Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Lorsque des prêts sont acquis à des conditions de taux nominal supérieures aux taux de marché, une prime correspondant à l'écart entre le capital restant dû du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché, est comptabilisée en augmentation du capital restant dû du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Cette prime fait l'objet d'un étalement sur la durée de vie des crédits au travers le calcul d'un nouveau taux d'intérêt effectif.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- les actifs financiers que l'AFL a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IFRS 9.

L'Agence ne possède pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat en tant que tel. Elle compte néanmoins des dérivés de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe, dont les sous-jacents ont été cédé, et qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en termes de taux et de maturité mais ils diffèrent dans les flux de trésorerie prévus au contrat. De ce fait, ces dérivés ne peuvent ni faire l'objet d'un classement en tant qu'instrument de couverture, ni faire l'objet d'une présentation pour leur montant net comme peut le permettre la norme IFRS 9.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale comme en date d'arrêté. Les variations de juste valeur de la période, les intérêts, dividendes, gains ou pertes de cessions sur ces instruments sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur augmentée des frais de transaction.

- Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur (ped de coupon) sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables

En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation pour pertes de crédit attendues sans que cela n'affecte leur juste valeur au bilan.

Les revenus courus ou acquis sur les instruments de dettes sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

#### **Dates d'enregistrement**

L'AFL enregistre les titres à la date de règlement-livraison.

#### **Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option**

L'AFL n'utilise pas la faculté de classer des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

#### **Information financière relative aux instruments financiers**

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont mentionnées dans le rapport de gestion.

#### **Dépréciation des actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres, et provisionnement des engagements de financement et de garantie**

Les instruments de dettes classés parmi les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et les engagements de financement font l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont répartis en trois catégories dépendant de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Une dépréciation ou une provision est enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

### Etape 1 (Encours sain)

- il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ;
- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond aux pertes de crédit attendues à un an ;

### Etape 2 (Encours dégradé)

- les encours sains pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier, sont transférés dans cette catégorie ;
- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité) ;

### Etape 3 (Encours douteux)

- les encours dépréciés au sens de la norme IFRS 9 sont transférés dans cette catégorie. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de crédit et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Constituent notamment un indice objectif de dépréciation, la survenance d'un impayé depuis trois mois au moins ou, indépendamment de tout impayé, l'observation de difficultés financières de la contrepartie amenant à considérer que tout ou partie des sommes dues ne seront pas recouvrées, ou la mise en œuvre de procédures contentieuses ;
- ces événements sont susceptibles d'entraîner la constatation de pertes de crédit avérées (incurred credit losses), c'est-à-dire de pertes de crédit attendues (expected credit losses) pour lesquelles la probabilité d'occurrence est devenue certaine.
- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties ;

Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en « Coût du risque » dans le compte de résultat.

### Modalités d'estimation des pertes de crédit attendues

IFRS 9 requiert des établissements le calcul des pertes attendues sur la base de statistiques produites à partir de données historiques en tenant compte des cycles économiques qui affectent leurs contreparties.

L'Agence France Locale ayant moins de trois ans d'existence à la mise en œuvre de la norme, elle ne dispose pas d'historique de données de défaut.

Pour pallier cette absence de données, et considérant le faible niveau de risque que représentent ses expositions, l'Agence a décidé de baser sa méthode de provisionnement sur des données publiques externes et sur l'avis documenté de ses experts :

- Le classement des expositions dans les 3 phases est fonction de l'évolution des notes des expositions depuis leur entrée au bilan. Les notes utilisées sont les notes des agences de notation ou les notes internes dans le cas des collectivités locales, éventuellement complétées par l'avis des experts pour tenir compte des informations récentes et des risques futurs. Les seuils utilisés sont relatifs et absolus. Les notes internes sont issues d'un score basé sur des données financières et socio-économiques publiques auquel un bonus/malus limité peut être ajouté de façon qualitative.
- Le calcul des probabilités de défaut (PD) est basé sur les taux de défaut historiques (défaut « point in time ») et cumulés (« through the cycle ») publiés par les agences de notation avec une profondeur d'historique de 35 ans. Les taux de défaut des scénarios de haut et de bas de cycle sont dérivés des premiers et derniers déciles des historiques ; les taux de défaut moyens sont utilisés pour le scénario central.
- Au-delà de 10 ans, les taux de défaut cumulés font l'objet d'une extrapolation grâce à une loi statistique de Weibull ;
- Pour les expositions de la réserve de liquidité, les pertes en cas de défaut (LGD) réglementaires de la méthode standard (45%) sont utilisées. Pour les expositions sur les collectivités locales, une LGD a été calculée à dire d'expert ;
- Les experts se prononcent et sur les évolutions à venir du cycle économique et établissent la vision forward looking en définissant les pondérations des 3 scénarios (central, bas de cycle et haut de cycle). Les anticipations des experts sont étayées par les études macro-économiques, sectorielles et géographiques publiées par des institutions reconnues comme la Banque Mondiale, la Banque Centrale Européenne, la recherche économique des grandes banques ou les agences de notation.

Le processus est encadré par deux comités. Le Comité expert provisions traite des paramètres entrant dans le calcul des provisions : il fixe la probabilité de réalisation des scénarii d'évolution du cycle économique et valide les calculs de probabilités de défaut et de pertes en cas de défaut. Le Comité de crédit provisions balaie au ligne à ligne les expositions et valide leur traitement en termes de provision.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés et au minimum une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Aménagements, agencements locaux	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	9 ans

### Immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles car ils répondent aux trois critères suivants, en respect de la norme IAS 38 :

- être identifiable,
- être contrôlé par l'entité,

- être porteur d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	5 ans
Site Web	3 ans
Frais de développement	5 ans

#### Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ni comme des capitaux propres) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte à terme).

#### La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable. La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation structurée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture, la relation de couverture ainsi que l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture, la nature du risque couvert et la façon dont l'entité procède pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture.

La relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture s'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Pour qu'il existe un lien économique, il faut que, d'une manière générale, la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient en sens inverse l'une de l'autre en conséquence d'un même risque, qui est le risque couvert.

L'efficacité de la couverture est la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture compensent les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Selon les facteurs en présence, la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture peut consister en une appréciation qualitative ou quantitative.

Par exemple, si les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, l'entité pourrait s'appuyer sur une appréciation qualitative de ces conditions essentielles pour conclure que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient généralement en sens inverse l'une de l'autre sous l'impulsion d'un même risque et que de ce fait, il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

#### Couverture de juste valeur

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. L'inefficacité relative à la valorisation en bi-courbe des dérivés collatéralisés est prise en compte dans les calculs d'efficacité.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non-respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

#### Couverture de flux de trésorerie

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent. Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

#### Macrocouverture

L'AFL applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe (IAS 39 carve-out). Les instruments de macrocouverture sont des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et des ressources à taux fixe de l'AFL. Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

#### Détermination de la juste valeur ou de la valeur de marché

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale.

En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues.

L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

La juste valeur des instruments financiers est présentée en annexe selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

**Niveau 1 :** Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotés;

**Niveau 2 :** Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Sont présentés en niveau 2 :

- Les obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs), et fondée sur des données de marché observables ;

- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

**Niveau 3 :** justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Les prêts accordés aux collectivités territoriales sont présentés en niveau 3.

### Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan sont constituées lorsque l'ALF a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

### Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits et charges d'intérêts comprennent pour les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement qui est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre acquis.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

### Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des titres à revenus fixe, des prêts et créances à la clientèle ainsi que les dotations et reprises de dépréciations relatives aux engagements de garantie donnés, les pertes sur créances et les récupérations de créances amorties.

### Impôts sur les sociétés

Le taux retenu pour déterminer la charge d'impôt exigible est de 33,1/3%, taux de droit commun en vigueur au 30 juin 2018.

L'Agence France Locale et la Société Territoriale forment depuis le 1er janvier 2015 un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la Société Territoriale.

### Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs tels qu'ils figurent dans les états financiers et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours. Un impôt différé actif est constaté uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés actifs et passifs.

### Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,

- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des régimes à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements.

## V - Notes sur le bilan

### Note 1 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2018		01/01/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 220	21 629	13 711	14 267
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>21 220</b>	<b>21 629</b>	<b>13 711</b>	<b>14 267</b>

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/2018		01/01/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instrument de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instrument dérivés	21 220	21 629	13 711	14 267
<b>Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>21 220</b>	<b>21 629</b>	<b>13 711</b>	<b>14 267</b>

(En milliers d'euros)	30/06/2018				01/01/2018			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>1 111 804</b>	<b>1 111 804</b>	<b>21 220</b>	<b>21 629</b>	<b>873 964</b>	<b>873 964</b>	<b>13 711</b>	<b>14 267</b>
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>1 111 804</b>	<b>1 111 804</b>	<b>21 220</b>	<b>21 629</b>	<b>873 964</b>	<b>873 964</b>	<b>13 711</b>	<b>14 267</b>
Swaps de taux d'intérêts	1 111 804	1 111 804	21 220	21 629	873 964	873 964	13 711	14 267
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

## Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

### Par type de couverture

	30/06/2018		01/01/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	23 151	64 206	13 690	59 768
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	1 541	2 997	1 939	2 073
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>24 692</b>	<b>67 204</b>	<b>15 629</b>	<b>61 841</b>

### Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2018				01/01/2018			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>2 968 583</b>	<b>1 689 117</b>	<b>23 151</b>	<b>64 206</b>	<b>2 352 036</b>	<b>1 221 321</b>	<b>13 690</b>	<b>59 768</b>
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>2 968 583</b>	<b>1 689 117</b>	<b>23 151</b>	<b>64 206</b>	<b>2 352 036</b>	<b>1 221 321</b>	<b>13 690</b>	<b>59 768</b>
Swaps de taux d'intérêts	2 875 000	1 689 117	23 151	56 997	2 250 000	1 221 321	13 690	49 831
FRA								
Swaps de devises	93 583			7 209	102 036			9 938
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

### Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2018				01/01/2018			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>62 610</b>	<b>318 656</b>	<b>1 541</b>	<b>2 997</b>	<b>42 950</b>	<b>259 334</b>	<b>1 939</b>	<b>2 073</b>
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>62 610</b>	<b>318 656</b>	<b>1 541</b>	<b>2 997</b>	<b>42 950</b>	<b>259 334</b>	<b>1 939</b>	<b>2 073</b>
Swaps de taux d'intérêts	62 610	318 656	1 541	2 997	42 950	259 334	1 939	2 073
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

## PORTEFEUILLE

### Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

#### Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
Effets publics et titres assimilés	561 407	286 877
Obligations	99 272	72 087
Autres titres à revenu fixe		
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>660 679</b>	<b>358 964</b>
Dont dépréciations	(411)	(187)
Dont gains et pertes latents	2 326	(787)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
<b>Pertes attendues au 1er janvier 2018</b>	(187)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité	-	-	-	-
Transfert de maturité à 12 mois	-	-	-	-
Transfert de pertes attendues à avérées	-	-	-	-
<b>Total des mouvements de transfert</b>	-			
<b>Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période</b>	<b>(224)</b>			
Sur acquisitions	(322)	-	-	-
Réévaluation des paramètres	(10)	-	-	-
Passage en pertes		-	-	-
Sur cessions	109	-	-	-
<b>Pertes attendues au 30 juin 2018</b>	<b>(411)</b>	-	-	-

#### Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
Administrations publiques	446 268	211 424
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	199 412	132 415
Entreprises non financières	15 000	15 125
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>660 679</b>	<b>358 964</b>

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 82 316k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

#### Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	Montant au 01/01/2018	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2018
Effets publics et titres assimilés	286 877	1 007 774	(735 735)	2 977	189	(675)	561 407
Obligations	72 087	61 065	(33 020)	(109)	(298)	(454)	99 272
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>358 964</b>	<b>1 068 839</b>	<b>(768 755)</b>	<b>2 868</b>	<b>(109)</b>	<b>(1 128)</b>	<b>660 679</b>

### Note 4 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

#### Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
Dépôts à vue	590 389	420 351
Autres avoirs		
<b>Total Caisses, banques centrales</b>	<b>590 389</b>	<b>420 351</b>
Dépréciations	(18)	(13)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>590 371</b>	<b>420 338</b>

## Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
Comptes et prêts		
- à vue	113 265	161 233
- à terme	50 000	50 000
Appels de marge et autres dépôts de garantie versés	63 400	68 310
Titres reçus en pension livrée		
<b>TOTAL</b>	<b>226 666</b>	<b>279 543</b>
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(7)	(8)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>226 659</b>	<b>279 535</b>

## Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
Crédits de trésorerie	18 602	2 172
Autres crédits	1 626 419	1 428 657
<b>Opérations avec la clientèle avant dépréciation</b>	<b>1 645 020</b>	<b>1 430 829</b>
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle	(32)	(27)
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>1 644 988</b>	<b>1 430 802</b>
<i>Dont dépréciations individuelles</i>	(32)	(27)
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Pertes attendues liées au portefeuille de prêts et créances et engagements de financement	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
<b>Pertes attendues au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	(51)			
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>	0,05	(0,05)		
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
<b>Total des mouvements de transfert</b>	<b>0,05</b>	<b>(0,05)</b>		
<b>Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période</b>	<b>(8)</b>	<b>(2)</b>		
<i>Sur nouvelle production ou acquisition</i>	(7)			
<i>Réestimation des paramètres</i>	(2)	(2)		
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Amortissement de Prêts</i>	1			
<b>Pertes attendues au 30 juin 2018</b>	<b>(59)</b>	<b>(2)</b>		

## SYNTHESE DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	30/06/2018
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>						
<i>Dépréciations sur encours sains</i>	187	332	(109)	224		411
<i>Dépréciations sur encours dégradés</i>						-
<i>Dépréciations sur encours douteux</i>						-
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>332</b>	<b>(109)</b>	<b>224</b>		<b>411</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>						
<i>Dépréciations sur encours sains</i>	48	7		7		55
<i>Dépréciations sur encours dégradés</i>		2		2		2
<i>Dépréciations sur encours douteux</i>						-
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>		<b>57</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>		<b>4</b>

## Note 6 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
<b>Solde net d'impôt différé au 1er janvier</b>	<b>5 118</b>	<b>5 826</b>
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 324	5 887
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	205	61
<b>Enregistré au compte de résultat</b>	<b>(166)</b>	<b>(577)</b>
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	(166)	(577)
<b>Enregistré en capitaux propres</b>	<b>386</b>	<b>(132)</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	386	(144)
Couverture de flux de trésorerie		
Autres variations		13
<b>Solde net d'impôt différé au</b>	<b>5 338</b>	<b>5 118</b>
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 338	5 324
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		205

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	181	
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	5 031	5 031
Autres différences temporaires	126	292
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>	<b>5 338</b>	<b>5 323</b>

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		205
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS</b>	<b>-</b>	<b>205</b>

## Note 7 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2018	01/01/2018
<b>Autres Actifs</b>		
Dépôts et cautionnement	67	67
Autres débiteurs divers	32	104
Dépréciation des autres actifs		
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>171</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges constatées d'avance	379	147
Autres produits à recevoir	67	
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation	46	51
<b>TOTAL</b>	<b>491</b>	<b>198</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>590</b>	<b>369</b>

## Note 8 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	01/01/2018	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais de développement	8 947	48				22	9 017
Autres immobilisations incorporelles	455	1					455
Immobilisations incorporelles en cours	102	55				(41)	116
<b>Valeur brute des immobilisations incorporelles</b>	<b>9 504</b>	<b>104</b>	-	-	-	<b>(19)</b>	<b>9 589</b>
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(4 815)				(936)		(5 751)
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>4 689</b>	<b>104</b>	-	-	<b>(936)</b>	<b>(19)</b>	<b>3 838</b>

Corporelles	01/01/2018	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2018
Immobilisations corporelles	766	18					784
<b>Valeur brute des immobilisations corporelles</b>	<b>766</b>	<b>18</b>	-	-	-	-	<b>784</b>
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(297)				(39)		(336)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>469</b>	<b>18</b>	-	-	<b>(39)</b>	-	<b>448</b>

**Note 9 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	01/01/2018
Titres de créances négociables		8 330
Emprunts obligataires	2 969 446	2 327 472
Autres dettes représentées par un titre		
<b>TOTAL</b>	<b>2 969 446</b>	<b>2 335 802</b>

**Note 10 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	01/01/2018
<b>Autres Passifs</b>		
Autres créditeurs divers	1 281	761
<b>Total</b>	<b>1 281</b>	<b>761</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement		
Autres charges à payer	633	743
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	36	38
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>781</b>
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1 950</b>	<b>1 543</b>

**Note 11 - PROVISIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2018
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour risques de contrepartie	3	3		(2)		4
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	19					19
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>22</b>

## ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	01/01/2018
<b>Engagements donnés</b>	<b>298 678</b>	<b>238 783</b>
Engagements de financement	263 636	238 783
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	263 636	238 783
Engagements de garantie		
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	35 042	
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>	35 042	
<b>Engagements reçus</b>	<b>52 444</b>	<b>2 591</b>
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	2 531	2 591
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	2 531	2 591
Engagements sur titres	49 914	
<i>Titres à recevoir</i>	49 914	

## VI - Notes sur le compte de résultat

### Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Interêts et produits assimilés</b>	<b>28 052</b>	<b>16 701</b>	<b>38 296</b>
Opérations avec les établissements de crédit		3	5
Opérations avec la clientèle	8 815	5 632	12 547
Obligations et autres titres à revenu fixe	720	252	714
<i>titres à la juste valeur par capitaux propres</i>	720	252	714
<i>titres au coût amorti</i>			
Produits sur dérivés de taux	18 517	10 813	25 031
Autres intérêts			
<b>Interêts et charges assimilées</b>	<b>(24 173)</b>	<b>(13 524)</b>	<b>(31 789)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(945)	(788)	(1 944)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(6 869)	(4 774)	(10 694)
Charges sur dérivés de taux	(16 360)	(7 962)	(19 151)
Autres intérêts			
<b>Marge d'interêts</b>	<b>3 879</b>	<b>3 177</b>	<b>6 507</b>

### Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Produits de commissions sur :</b>	<b>134</b>	<b>29</b>	<b>73</b>
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	92		
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	43	29	73
Autres commissions			
<b>Charges de commissions sur :</b>	<b>(56)</b>	<b>(41)</b>	<b>(90)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(1)		(2)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(55)	(41)	(87)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>78</b>	<b>(11)</b>	<b>(17)</b>

### Note 14 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	(10)	(1)	(1)
Résultat net de comptabilité de couverture	1 357	546	140
Résultat net des opérations de change	(0,4)	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 346</b>	<b>545</b>	<b>141</b>

## Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(15 868)	13 644	17 281
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	15 906	(13 501)	(17 208)
Résultat de cessation de relation de couverture	1 429	707	443
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
<b>Couvertures de portefeuilles couverts en taux</b>			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	1 007	(2 296)	(2 054)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(1 116)	1 990	1 678
<b>Résultat net de comptabilité de couverture</b>	<b>1 357</b>	<b>546</b>	<b>140</b>

## Note 15 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Plus values de cession des titres à revenu fixe	2 375	2 873	5 933
Moins values de cession des titres à revenu fixe	(2 401)	(1 237)	(1 881)
Plus values de cession des titres à revenu variable			
Autres produits et charges sur actifs à la juste valeur par capitaux propres			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenu variable			
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>(26)</b>	<b>1 636</b>	<b>4 051</b>

## Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Frais de Personnel</b>			
Rémunération du personnel	1 509	1 587	2 980
Charges de retraites et assimilées	155	162	317
Autres charges sociales	679	705	1 295
<b>Total des Charges de Personnel</b>	<b>2 343</b>	<b>2 454</b>	<b>4 592</b>
<b>Frais administratifs</b>			
Impôts et taxes	307	(124)	87
Services extérieurs	2 071	2 108	4 032
<b>Total des Charges administratives</b>	<b>2 378</b>	<b>1 985</b>	<b>4 118</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	(48)	(105)	(91)
<b>Total des Charges générales d'exploitation</b>	<b>4 673</b>	<b>4 334</b>	<b>8 619</b>

Une reprise de provision pour risques et charges avait été effectuée au cours de l'exercice 2017 pour 488K€. Cette reprise avait été comptabilisée en diminution des impôts et taxes de cette période.

## Note 17 - COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Dotations nettes pour dépréciation</b>			
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(224)		
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(9)		
<b>Dotations nettes aux provisions</b>			
<i>sur engagements de financement</i>	(1)		
<i>sur engagements de garantie</i>			
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances irrécouvrables			
<b>Total du Coût du risque</b>	<b>(234)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## VII - Notes sur l'exposition aux risques

### A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

**Niveau 1** : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

**Niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

**Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

#### Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 220	-	21 220	-
Instruments dérivés de couverture	24 692	-	24 692	-
Effets publics et valeurs assimilées	561 407	561 407	-	-
Obligations et titres assimilés	99 272	99 272	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>660 679</b>	<b>660 679</b>	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>706 592</b>	<b>660 679</b>	<b>45 912</b>	-
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 629	-	21 629	-
Instruments dérivés de couverture	67 204	-	67 204	-
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>88 833</b>	-	<b>88 833</b>	-

#### Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>					
Caisses, banques centrales et instituts d'émission	590 371	590 371	-	-	590 371
Prêts et créances sur les établissements de crédit	226 659	226 659	-	-	226 659
Prêts et créances sur la clientèle (*)	1 645 031	1 645 031	-	-	1 645 031
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>2 462 061</b>	<b>2 462 061</b>	-	-	<b>2 462 061</b>
<b>Passifs financiers</b>					
Dettes représentées par un titre	2 969 446	3 006 472	2 920 212	86 261	-
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>2 969 446</b>	<b>3 006 472</b>	<b>2 920 212</b>	<b>86 261</b>	-

(\*) La juste valeur des Prêts et créances sur la clientèle comprend le capital restant dû et la réévaluation en taux des crédits couverts à la date d'arrêté.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

## B - Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2018 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2018
Caisses, banques centrales	590 389		(18)	590 371
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	21 220			21 220
Instruments dérivés de couverture	24 692			24 692
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	660 679			660 679
Prêts et créances sur les établissements de crédit	276 666		(7)	276 659
Prêts et créances sur la clientèle	1 645 026		(32)	1 644 994
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	43			43
Actifs d'impôts courants	7			7
Autres actifs	99			99
<b>Sous-total Actifs</b>	<b>3 218 822</b>	<b>-</b>	<b>(57)</b>	<b>3 218 765</b>
Engagements de financements donnés	263 636			263 636
<b>TOTAL des expositions soumises au risque de crédit</b>	<b>3 482 459</b>	<b>-</b>	<b>(57)</b>	<b>3 482 401</b>

### Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2018
Banques centrales	540 371
Etats et Administrations publiques	2 454 954
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	62 314
Etablissements de crédit	348 763
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	5 003
Autres entreprises financières	55 930
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	15 000
Entreprises non-financières	67
<b>Exposition totale par catégorie de contrepartie</b>	<b>3 482 401</b>

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties. Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

### Analyse de l'exposition par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2018
France	3 022 242
Supranationaux	128 626
Pays-Bas	87 400
Canada	82 997
Finlande	50 534
Allemagne	48 258
Chine	25 612
Nouvelle-Zélande	21 201
Japon	7 212
Suède	5 003
Danemark	3 316
<b>Exposition totale par zone géographique</b>	<b>3 482 401</b>

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante. Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord, Asie et Océanie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

## C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Éléments de réévaluation	Total 30/06/2018
<b>Caisses, banques centrales</b>	590 371				590 371			590 371
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>		739	4 066	14 374	19 179	2 041		21 220
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	33	1	6 482	17 758	24 275	417		24 692
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	5 003	20 006	232 022	300 642	557 672	1 273	2 462	561 407
Obligations et autres titres à revenu fixe		26 294	72 836		99 130	278	(136)	99 272
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>5 003</b>	<b>46 300</b>	<b>304 858</b>	<b>300 642</b>	<b>656 802</b>	<b>1 551</b>	<b>2 326</b>	<b>660 679</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	226 659	50 000			276 659			276 659
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	28 291	107 266	448 652	1 057 032	1 641 240	5 362	(1 609)	1 644 994
<b>Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>							43	43
<b>Actifs d'impôts courants</b>	7				7			7
<b>Autres actifs</b>	99				99			99
<b>TOTAL ACTIFS</b>								<b>3 218 765</b>
<b>Banques centrales</b>						596		596
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>		738	4 064	14 386	19 189	2 440		21 629
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	16	7 849	10 859	44 886	63 610	3 594		67 204
<b>Dettes représentées par un titre</b>		85 763	1 493 654	1 372 858	2 952 275	2 663	14 508	2 969 446
<b>Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>								0
<b>Autres passifs</b>	1 281				1 281			1 281
<b>TOTAL PASSIFS</b>								<b>3 060 156</b>

L'Agence France Locale présente un excédent de ressources à long terme qui traduit ses objectifs de transformation limitée. L'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs est négatif, les passifs sont actuellement plus longs que les actifs. Cette situation est liée au démarrage de l'activité et évolue vers une situation équilibrée et devrait voir à terme des passifs avec une durée de vie moyenne légèrement plus courte que les actifs qui sont composés au 30 juin 2018 de titres à court terme qui vont se transformer en prêts moyens long terme.

## D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale. La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2018 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2018.



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

CAILLIAU DEDOUIT *et ASSOCIÉS*

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

# *Agence France Locale S.A.*

*Rapport d'examen limité des commissaires aux  
comptes sur les comptes intermédiaires résumés  
établis selon le référentiel IFRS*

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018  
Agence France Locale S.A.  
Tour Oxygène – 10/12 boulevard Vivier Merle – 69393 Lyon Cedex 03



**KPMG AUDIT FS I**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

19, rue Clément Marot  
75008 Paris

### **Agence France Locale S.A.**

Siège social : Tour Oxygène – 10/12 boulevard Vivier Merle – 69393 Lyon Cedex 03  
Capital social : € 137 200 000

### **Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS**

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale et en réponse à votre demande dans le cadre de la volonté de votre société de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention le changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » exposé dans la note IV « Règles et méthodes comptable » de l'annexe aux comptes intermédiaires résumés.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 28 septembre 2018

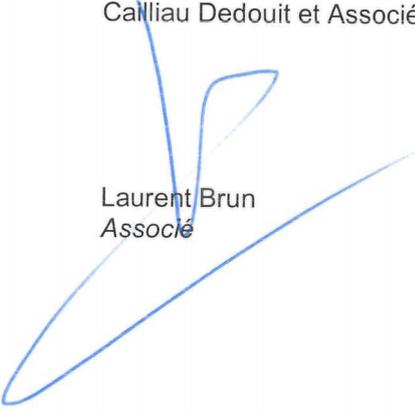
Paris, le 28 septembre 2018

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedout et Associés



Ulrich Sarfati  
Associé



Laurent Brun  
Associé